Standing Committee
for Economic and Commercial Cooperation
of the Organization of Islamic Cooperation (COMCEC)

COMCEC

Avancement Annuel Rapport de 2019

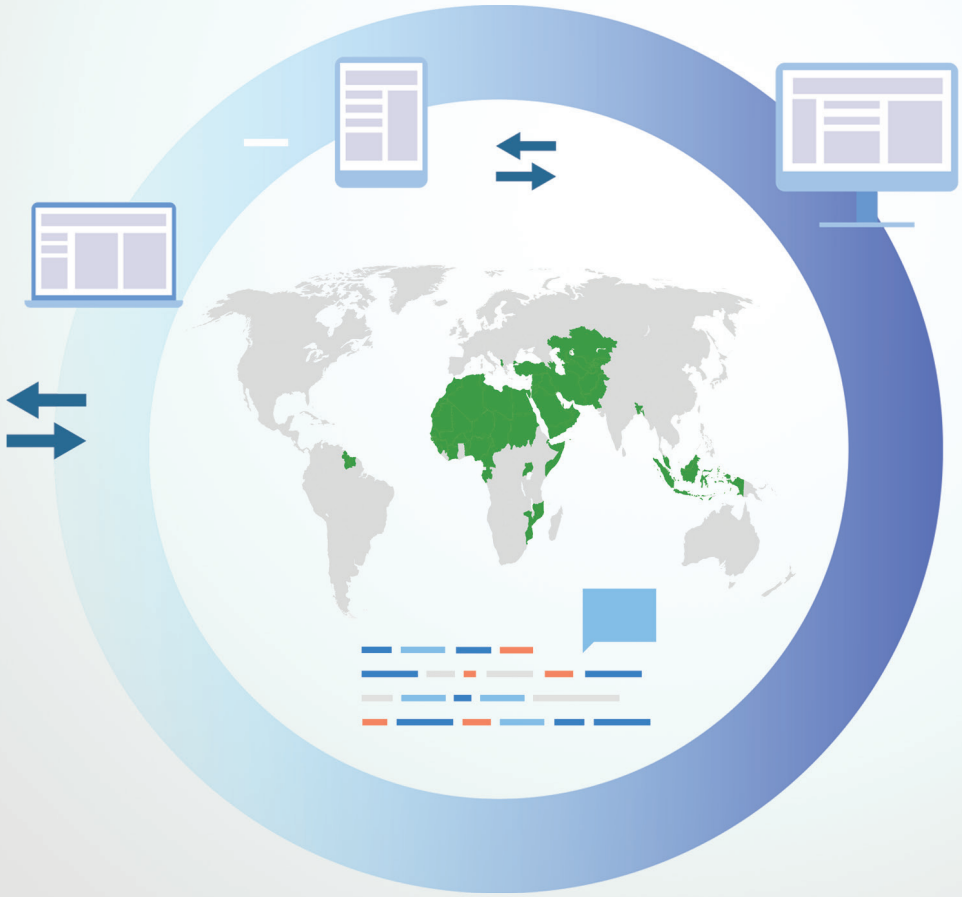

Bureau de Coordination du COMCEC
novembre 2019

COMCEC

COMCEC

RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL

2019

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
novembre 2019

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bureau de Coordination du COMCEC

Adresse : Necatibey Cad. No. 108, Ankara 06100, Turquie

Tel : 90.312.2945710

Fax : 90.312.2945777

E-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE **1**

CHAPITRE I : DOMAINES DE COOPERATION **4**
1. Commerce 4
2. Transport et Communications 14
3. Tourisme 22
4. Agriculture 29
5. Allègement de la Pauvreté 38
6. Coopération Financière 45
7. Coopération du Secteur Privé 54

CHAPITRE II : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES: PUBLICATIONS DU COMCEC **56**

CHAPITRE III : SYSTEME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC **58**

CHAPITRE IV : FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC EN TANT QU'INSTRUMENT D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DU COMCEC **60**

CHAPITRE V : 35ème RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC **66**

CHAPITRE VI : 34ème RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION **67**

CHAPITRE VII : 7ème ASSEMBLEE ANNUELLE DES POINTS FOCAUX DU COMCEC **68**

CHAPITRE VIII : PREPARATIFS DE LA SESSION D'ECHANGE DE VUES **70**

CHAPITRE IX : EVENEMENTS SPECIAUX DE LA 35ème SESSION DU COMCEC **71**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique (COMCEC) a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les 57 Pays Membres de l'OCI depuis 1984. Le COMCEC a pour principal objectif de relever les défis économiques de l'Oumma Islamique, de contribuer à leurs efforts de développement et de renforcer les échanges commerciaux entre les États membres. À cet égard, le COMCEC sert d'un forum de dialogue politique pour la production et la diffusion des connaissances, le partage d'expériences et de meilleures pratiques, le développement d'une compréhension commune et le rapprochement des politiques entre les Pays Membres.

Afin de faire du COMCEC une plate-forme plus fructueuse pour répondre aux besoins croissants des États Membres de l'OCI, la 4ème Conférence du Sommet Islamique Extraordinaire qui s'est tenue les 14 et 15 août 2012 à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite, a adopté la stratégie du COMCEC. La 14ème Session de la Conférence du Sommet Islamique organisée par le Royaume d'Arabie Saoudite le 31 mai 2019 à La Mecque al-Mukarramah, « *s'est félicitée du succès de la mise en œuvre du statut révisé du COMCEC et de la stratégie adoptée lors de la 4ème Conférence du Sommet Extraordinaire. Elle a appelé les États Membres à renforcer la mise en œuvre du statut et de la stratégie révisés du COMCEC, en coordination étroite et en coopération avec le Secrétariat Général et conformément à la Charte de l'OCI, et a invité les États Membres à continuer de participer activement aux travaux du COMCEC dans le cadre du la présidence de Son Excellence Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie."* En outre, la 46ème Session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue les 1er et 2 mars 2019 à Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis «*a félicité le COMCEC pour ses efforts visant à renforcer la coopération entre les États Membres de l'OCI dans les domaines du commerce, de l'agriculture et des transports, des communications, du tourisme, des finances, de la réduction de la pauvreté et du développement du secteur privé à la lumière de la stratégie du COMCEC coordonnée par le Bureau de Coordination du COMCEC et en collaboration avec diverses institutions de l'OCI dans le domaine économique*. »

Depuis la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC, les efforts déployés dans le cadre du COMCEC ont acquis un nouveau dynamisme et une nouvelle visibilité. Les Rapports d'Avancement Annuels sont soumis aux sessions ministérielles du

COMCEC afin de présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC. Ce rapport d'avancement donne un aperçu des principales réalisations dans la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC depuis la 34ème Session du COMCEC. En conséquence, le rapport présente les résultats des dernières réunions du groupe de travail du COMCEC concerné pour chaque domaine de coopération. De plus, l'avancement et les progrès pour la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC sont inclus dans ce rapport. Les activités des institutions de l'OCI servant la mission de la stratégie sont également soulignées.

Depuis la 34ème Session du COMCEC, tenue à Istanbul du 26 au 29 novembre 2018, 12 réunions du groupe de travail (GT) ont été organisées avec succès. Pour ces réunions, 12 rapports de recherche et 6 documents de perspectives sectorielles ont été publiés par le Bureau de Coordination du COMCEC. Après chaque Réunion du GT, un document de compte rendu a été publié afin de refléter les résultats des réunions, y compris les résumés des présentations et des discussions faites au cours de la réunion. Toutes les publications concernant les réunions de groupe de travail, à savoir les rapports de recherche, les perspectives sectorielles et les comptes rendus des réunions sont disponibles en format de livre numérique sur le site Web du COMCEC : (http://ebook.comcec.org)

Les groupes de travail ont continué à mener une session de débat politique dans leurs délibérations. Les experts des États membres discutent des recommandations de politique générale sur le thème de la réunion sur la base d'une recherche intensive. Ces recommandations de politique générale sont ensuite transmises à la Session Ministérielle pour examen et adoption. En conséquence, les recommandations de politique générale des 13ème et 14ème séries de réunions du groupe de travail seront soumises à la 35ème Session du COMCEC pour examen et suite à donner.

À travers le Financement de Projet du COMCEC, autre instrument de la stratégie pour la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC, la capacité institutionnelle et humaine des États membres et des institutions de l'OCI concernées est mobilisée pour la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC. Les projets menés dans le cadre de ce mécanisme sont étroitement liés aux Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC. Ainsi, ce mécanisme constitue un instrument de soutien politique important pour les propriétaires et les bénéficiaires du projet.

Au cours de sa cinquième année de mise en œuvre, 17 projets ont été mis en œuvre avec succès en 2018 et 34 pays ont tiré parti des avantages du Financement de Projet du COMCEC. D'autre part, en 2019, à la sixième année de mise en œuvre du Financement de Projet du COMCEC, 22 projets ont été mis en œuvre. Avec les pays partenaires, 35 États membres ont bénéficié du Financement de Projet du COMCEC en 2019. L'appel du septième projet a été lancé en septembre 2019 et la liste finale des projets retenus sera annoncée fin janvier 2020 sur le site Web du COMCEC.

En outre, la 7ème réunion annuelle des points focaux du COMCEC s'est tenue du 15 au 17 juillet 2019 pour discuter des questions de fond relatives aux groupes de travail du COMCEC et au mécanisme de Financement de Projet du COMCEC avec les points focaux des États membres. Au cours de cette réunion, les participants ont eu l'occasion d'examiner les moyens de coordonner activement les problèmes du COMCEC au niveau national. En outre, les participants ont exposé en détail les problèmes et les défis liés à la mise en œuvre des recommandations de politique générale et à leur suivi effectif. Une plate-forme électronique facilitant le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations politiques ministérielles dans les pays membres a ainsi été lancée dans le cadre du système de suivi des politiques du COMCEC.

En marge de la réunion, une session de formation sur le financement du projet COMCEC a également été organisée. Les participants ont été informés des détails de la soumission du projet dans le cadre du septième appel de projet, qui devait avoir lieu en septembre 2019.

Les activités des institutions de l'OCI alignées sur la stratégie du COMCEC jouent un rôle crucial pour la mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie. Ce rapport fournit également des informations sur les diverses activités organisées au cours de l'année dernière qui sont conformes à la stratégie du COMCEC et organisées par les institutions compétentes de l'OCI, à savoir le Bureau de Coordination du COMCEC, l'CICIA, le CIDC, le Groupe de la BID, SESRIC, SMIIC et OISA.

CHAPITRE I : ZONES DE COOPERATION

1. Commerce

1.1 Groupe de Travail sur le Commerce

La facilitation du commerce est devenue l'un des sujets importants sur l'ordre de jour économique mondial. Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) s'est concentré spécifiquement sur les questions de facilitation du commerce durant ses réunions récentes, un thème constituant également l'un des domaines de sortie importants de la Stratégie du COMCEC.

La facilitation du commerce peut réduire les coûts commerciaux considérablement. D'après les estimations de l'OCDE, harmoniser les documents commerciaux, simplifier les procédures commerciales, mettre à disposition les informations relatifs au commerce et utiliser des processus automatisés pourrait réduire les coûts totaux commerciaux de 14.5 % pour les pays à bas revenus, de 15.5 % pour les pays à revenus intermédiaire-inférieure et de 13.2 % les pays à revenus intermédiaire-supérieure.[1]

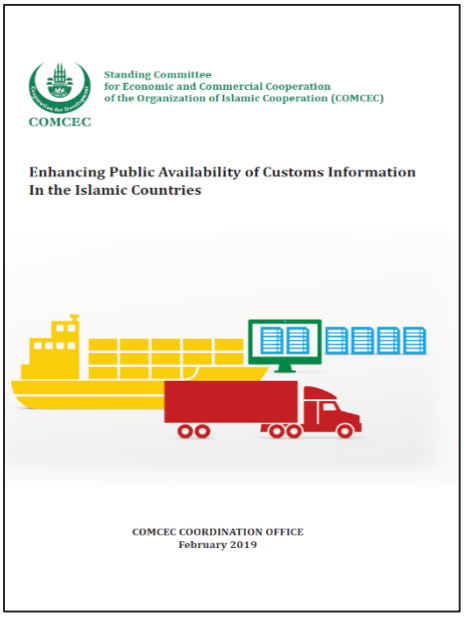

Par ailleurs, l'accès aux informations concernant la réglementation, les formalités et les procédures douanières et autres questions pertinentes, en temps utile et de manière appropriée est vital pour les opérateurs économiques. Le manque d'informations précises et opportunes entraîne des coûts plus élevés pour les opérations commerciales. La disponibilité publique d'informations sur les lois, réglementations et procédures liées au commerce permet aux commerçants de prendre leurs décisions en conséquence et d'opérer dans un environnement commercial plus prévisible et transparent. Ainsi, dans les quatre premiers articles de

[1] Bureau de Coordination du COMCEC, Systèmes de Guichet Unique dans les Pays Membres de l'OCI, 2017.

l'Accord sur la Facilitation du Commerce de l'Organisation mondiale du commerce, la publication et la disponibilité des informations, les consultations avec les parties prenantes concernées, les systèmes de décision anticipée et les procédures de recours sont soulignés comme étant des nécessités essentielles de la facilitation des échanges.

À cet égard, le GTT s'est réuni le 7 mars 2019 à Ankara, en Turquie, sur le thème « *Faciliter le commerce* : Amélioration de la disponibilité publique des informations douanières dans les pays de l'OCI." Au cours de la Réunion, les participants ont délibéré sur les pratiques au niveau mondiale et les tendances concernant la diffusion des informations douanières et l'État Membres de l'OCI à propos de la publication d'informations commerciales et douanières. Selon les indicateurs de l'OCDE pour la facilitation des échanges, le score moyen de l'OCI est supérieur à la moyenne mondiale en ce qui concerne la disponibilité des informations. Cependant, en ce qui concerne l'implication de la communauté commerciale et les décisions anticipées, les scores moyens de l'OCI sont inférieurs à la moyenne mondiale.

De plus, dans le cadre du rapport soumis à la Réunion, des visites sur le terrain ont été effectuées dans trois Pays Membres de l'OCI, à savoir le Bangladesh, le Maroc et le Sénégal, afin de mieux comprendre l'environnement politique en la matière.

Le rapport de recherche a également souligné les principaux défis auxquels sont confrontés les Pays Membres, parmi lesquels :

- Nécessité d'une coordination efficace entre les agences frontalières impliquées dans les processus d'exportation/importation.
- Manque des capacités et des ressources humaines requises pour la mise en œuvre d'un système d'information personnalisé.
- Faible consultation des parties prenantes sur les nouveaux projets de règlements avant leur finalisation.
- Publication/Notification insuffisante des nouvelles réglementations avant la mise en œuvre.
- Absence de mécanisme efficace de décision anticipée.

À cet égard, la 13ème réunion du Groupe de Travail sur le Commerce a élaboré les recommandations de politique générale suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

- Encourager la mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différentes parties prenantes au niveau national.
- Utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la diffusion du commerce, en particulier des informations relatives aux douanes.
- Encourager le développement d'un système efficace de décision anticipée afin d'améliorer la sécurité et la prévisibilité des opérations douanières
- Promotion de Systèmes intégrés à Guichet Unique et de Portails d'Informations Commerciales pour combiner les fonctions de traitement des transactions des Systèmes de Guichet Unique avec un référentiel complet des lois, réglementations, règles et procédures liées au commerce.
- Tirer parti de la coopération internationale et régionale et utiliser les expériences réussies des pays afin de promouvoir la disponibilité des informations commerciales.

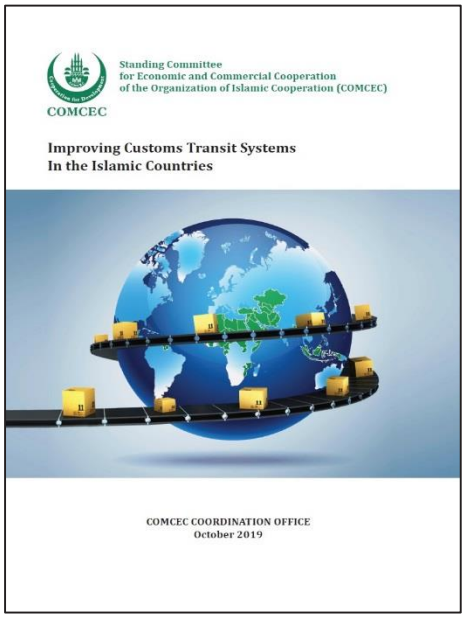

De plus, l'efficacité des systèmes de transit douanier est l'un des aspects les plus importants de la facilitation des échanges. L'absence d'un système de transit efficace augmente considérablement les coûts du commerce et constitue un obstacle majeur au commerce international, en particulier pour les pays enclavés, qui dépendent des pays de transit pour accéder aux marchés internationaux. Un système de transit douanier efficace peut réduire les coûts des échanges et stimuler les échanges, mais un régime de transit douanier performant peut être un facteur clé de l'intégration régionale. À cet égard, la 14ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce, tenue le 24 octobre 2019, s'est concentrée sur le thème des systèmes de transit douanier dans les États membres de l'OCI.

Selon le rapport de recherche préparé pour cette réunion, l'état de mise en œuvre des mesures de transit douanier dans les États membres de l'OCI est en moyenne comme suit : 41,17% est entièrement mis en œuvre, 35,36% est partiellement mis en œuvre, 4,54% est prévu et 18,94 non est mis en œuvre. Les principaux défis auxquels sont confrontés les Pays États membres, parmi lesquels :

- Nécessité d'une coordination efficace entre les agences frontalières impliquées dans les processus d'exportation / importation.
- Nécessité d'un cadre juridique inclusif et adéquat, aligné sur les normes internationales,
- Absence d'un système de gestion de la garantie et de suivi du transit douanier qui fonctionne bien,
- Manque des capacités et des ressources humaines requises pour la mise en œuvre d'un système de transit personnalisé.
- Absence de systèmes efficaces de gestion des risques pour le transit douanier,
- Systèmes faibles de gestion de transit de l'information et de TIC.

À cet égard, lors de sa 14e réunion, le Groupe de Travail sur le Commerce a élaboré les recommandations de politique générale suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 14ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
• Concevoir un cadre juridique et procédural approprié pour les administrations des douanes nationales, notamment en appliquant les conventions internationales relatives aux régimes de transit douanier, • Mise en place/développement d'un système électronique efficace d'échange d'informations entre toutes les agences concernées, en particulier entre pays voisins • Mettre au point un système efficace de gestion et de surveillance de la garantie pour les régimes de transit douanier • Simplifier les formalités et les exigences documentaires pour faciliter les opérations de transit • Développer des systèmes intégrés de gestion des risques pour gérer et faciliter les procédures douanières de transit • Assurer une gestion bien coordonnée des frontières en renforçant la coopération entre les différents organismes de contrôle des frontières et avec les pays voisins, ainsi qu'en nommant un coordonnateur national du transit. • Développer les mécanismes nécessaires (par exemple, un programme de partenariat douane-entreprises) pour promouvoir le partenariat avec le secteur privé lors de la conception des politiques et procédures relatives au transit.

1.2. Projets Financés par le COMCEC dans le Domaine du Commerce pour la Réalisation des Recommandation en matière de Politique Ministérielle

Pour la période de mise en œuvre 2019, quatre projets ont été mis en œuvre dans le cadre du financement de projets du COMCEC. Le premier projet est intitulé « Renforcer le Secteur Halal pour Stimuler le Commerce intra-OCI » mis en œuvre par le Ministère du commerce de l'Indonésie. Ce projet vise à accroître la sensibilisation et la conformité de l'industrie au concept Halal, aux règles essentielles et aux réglementations appliquées par les États Membres de l'OCI. Les activités du projet consistaient en une formation, un atelier et une visite d'étude en Turquie. Alors que la visite d'étude visait à apprendre l'expérience de la Turquie dans ce domaine, l'atelier et la formation ont porté sur la compréhension du concept de produit Halal et des règles et réglementations essentielles appliquées par les États membres de l'OCI.

Le deuxième projet mis en œuvre par le Ministère libanais de l'économie et du commerce est intitulé « Soutenir les coopératives pour améliorer leur accès aux marchés de l'OCI ». Le projet comportait une visite d'étude en Turquie ainsi qu'un atelier de formation et une formation en vue de développer les opportunités économiques des producteurs libanais, jordaniens et turcs grâce au soutien d'activités génératrices de revenus. Le projet visait à servir de base à la constitution de piliers d'infrastructure pour la résilience des bénéficiaires et, plus important encore, à la promotion d'une infrastructure de qualité en tant qu'outil permettant de réduire les obstacles au commerce.

Le ministère de l'Économie nationale de Palestine a mené à bien le troisième projet au cours de la période de mise en œuvre 2019 du Financement de projet du COMCEC. Le projet s'intitule "Introduction de produits d'exportation palestiniens dans certains pays de l'OCI". Les activités ont consisté en deux visites d'étude en Indonésie et en Iraq dans le but de discuter de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires dans chaque pays cible. Diverses réunions de parties prenantes ont eu lieu afin de rechercher les moyens de faciliter la circulation des marchandises entre la Palestine, l'Iraq et l'Indonésie. À la fin, des plans d'action détaillés ont été élaborés conjointement avec les homologues pour être mis en œuvre l'année suivante.

Le quatrième projet en 2019 a été mis en œuvre par le SMIIC avec le partenariat de la Turquie et de la Malaisie. Le projet s'intitule « Augmenter la sensibilisation du public sur le halal dans les pays de l'OCI ». Le projet visait à accroître la connaissance et la connaissance du halal parmi les spécialistes des secteurs public et privé en produisant des supports multimédias de grande qualité et bien documentés. Le projet comprenait la production de courts métrages, un manuel de formation halal illustré et un livre de bandes dessinées et de coloriages à cette fin.

1.3. Efforts des États Membres pour la Réalisation des Recommandations de Politique Commerciale du COMCEC

Afin d'améliorer le suivi des recommandations de politique générale, le COC a préparé et distribué un formulaire d'évaluation aux points focaux commerciaux du COMCEC avant la 7ème réunion annuelle des points focaux des groupes de travail du COMCEC. En outre, le COC a mis en place un système de suivi des politiques (PFS) du COMCEC pour assurer un suivi plus efficace de la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC. Les formulaires d'évaluation et les PFS visent à faciliter la communication des développements dans les États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de politique générale adoptées par les réunions ministérielles du COMCEC, en particulier lors de sa 34ème réunion.

Selon les commentaires reçus des États membres, les efforts nationaux suivants, conformes aux des recommandations de politique générale du COMCEC, ont été rapportés.

- En ce qui concerne les Recommandation en matière de Politique Ministérielle relatives à l'amélioration de la coopération entre les agences frontalières, l'Indonésie a pris des mesures juridiques et/ou administratives conformes à ses politiques nationales et aux efforts de l'ANASE. En outre, l'Indonésie s'est montrée disposée à recevoir et à fournir une assistance technique dans le domaine de la coopération entre les agences frontalières, notamment par l'échange d'experts, des ateliers ou des séminaires.

- Concernant les recommandations de politique générale sur le renforcement de la conformité des États Membres de l'OCI avec les normes internationales, l'Indonésie et la Turquie ont pris des mesures administratives ou légales en cours, en particulier afin de mettre en œuvre la recommandation de politique générale sur le « Renforcement du SMIIC pour l'adoption de normes

harmonisées et le développement d'infrastructures de qualité dans l'OCI pour renforcer le commerce intra-OCI ».

- En ce qui concerne les Systèmes de Guichet Unique,
  - L'Indonésie organise des ateliers, des visites d'étude et des échanges d'experts en vue de la mise en œuvre des recommandations de politique générale.
  - Le Maroc dispose d'un Système de Guichet Unique, appelé PORTNET, qui est un mécanisme efficace pour intégrer la chaîne logistique complète du commerce extérieur.
  - La Palestine prépare une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un Système de Guichet Unique et a besoin d'une assistance technique à cet égard.
- Concernant les recommandations de politique générale sur les zones économiques spéciales (ZES),
  - L'Indonésie déploie des efforts pour élaborer une stratégie dans ce domaine. En outre, l'Indonésie organise diverses activités telles que des ateliers, des séminaires, des conférences et des visites d'étude dans ce domaine.
  - L'Azerbaïdjan a approuvé une feuille de route stratégique sur l'économie nationale et cette stratégie envisage la création de nouvelles zones économiques en fonction des priorités de développement. L'Azerbaïdjan a également la réglementation nécessaire concernant la ZES.
  - La Palestine a une stratégie sur les zones industrielles et a préparé un projet de règlement en tenant compte des recommandations de politique générale pertinentes du COMCEC.
- Concernant la gestion des risques douaniers,
  - La Palestine s'emploie à élaborer une stratégie douanière et se heurte à certaines contraintes administratives et réglementaires. En outre, ils ont besoin d'une assistance technique, telle que des programmes de formation, à cette fin.

- L'Indonésie s'efforce actuellement d'élaborer une stratégie de gestion des risques douaniers en vue de la mise en œuvre des recommandations de politique générale du COMCEC dans ce domaine.
- Le Soudan déploie actuellement des efforts pour mettre en place une stratégie de gestion des risques douaniers conforme aux recommandations de politique générale du COMCEC et a exprimé le besoin d'une assistance technique, telle que des visites d'étude et des programmes de formation.

- En ce qui concerne les programmes d'opérateurs économiques agréés (AEO),
  - L'Indonésie poursuit ses efforts pour élaborer une stratégie concernant le programme d'OEA et a organisé un atelier à cet égard.
  - La Jordanie a un programme OEA et a partagé sa volonté de fournir une assistance technique à d'autres pays, par exemple un échange d'experts.
  - La Palestine n'a pas de programme d'OEA et a exprimé des difficultés telles que le manque de capacités humaines et institutionnelles, d'expertise technique et la nécessité d'une assistance technique pour relever ces défis.
  - Le Soudan a souligné la nécessité d'une assistance technique, telle qu'une visite d'étude et un échange d'experts sur les programmes d'OEA. En outre, certains problèmes, notamment les contraintes réglementaires et administratives, les contraintes financières, le manque de capacités institutionnelles et humaines et l'expertise technique ont été soulignés à cet égard.
  - La Turquie a couvert la majorité des recommandations de politique générale sur les opérateurs économiques agréés, notamment en ce qui concerne les mesures administratives conformes aux accords et normes internationaux tels que le code des douanes de la Communauté européenne, le cadre de normes SAFE de l'Organisation mondiale des douanes et l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

1.4. Autres Développements et Activités Liés au Commerce Organisé par les Institutions de l'OCI

SCP-OCI :

Le SPC-OCI est le projet le plus important du COMCEC dans le domaine du commerce, basé sur trois accords, à savoir l'accord-cadre, le protocole sur le système de tarification préférentielle (PRETAS) et les Règles d'origine. Avec la ratification des trois accords par au moins 10 États Membres, la base juridique du système a été complétée en août 2011.

Pour rendre le système du SPC-OCI opérationnel, 10 États Membres doivent remplir deux conditions à la fois : La ratification des trois accords SPC-OCI et la soumission de la liste de concessions au secrétariat du CNC. À cet égard, le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014.

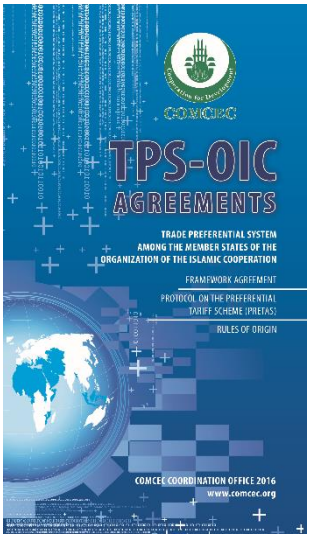

Cependant, pour l'entrée en vigueur du système, les États Membres participants doivent prendre certaines mesures concrètes. L'étape la plus importante dans ce contexte est la mise à jour des listes de concessions. En septembre 2019, 13 États membres, à savoir la Turquie, la Malaisie, le Pakistan, la Jordanie, le Bangladesh, l'Iran et le Maroc, ainsi que le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe au nom de ses six États membres (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Emirates) ont transmis leurs listes de concessions mises à jour au secrétariat du CNC. La 34ème Session du COMCEC, tenue les 26 et 29 novembre 2018 à Istanbul, a demandé au secrétariat du Comité de négociation commerciale (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et de les distribuer comme il se doit entre les États Membres concernés.

En outre, après la soumission des listes de concessions mises à jour par le nombre requis des États membres, le commerce préférentiel commencera dans le cadre du SPC-OCI et certaines dispositions devront être prises par les autorités douanières de chaque État participant conformément aux dispositions pertinentes de la Convention des Règles d'origine du SPC-OCI. La liste des Accords SPC-OCI signés /

ratifiés peut être consultée à l'adresse suivante: http://www.comcec.org/en/wp-content/uploads/2019/02/TPS-OIC-List-of-Signature-and-Ratification-EN.pdf

En plus des préparatifs techniques pour l'opérationnalisation du système SPC-OCI, les institutions compétentes de l'OCI ont organisé diverses activités visant à sensibiliser davantage aux avantages potentiels du SPC-OCI. À cet égard, le CIDC a organisé « l'Atelier de travail régional sur le SPC-OCI et le système commercial multilatéral » en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC les 17 et 18 décembre 2018 à Khartoum/Soudan.

En outre, en marge de la 7ème Réunion Annuelle de Coordination des Points Focaux du COMCEC tenue en juillet 2019, le CCO a organisé un séminaire de formation sur le SPC-OCI pour la Gambie, le Cameroun et la Somalie.

Foires Commerciales Islamiques :

Les Foires Commerciales Islamiques sont organisées pour augmenter le commerce intra-OCI et promouvoir les produits, les industries et les services des Pays Membres de l'OCI. La 16ème foire commerciale islamique s'est tenue du 7 au 13 Avril 2019 à Bagdad, en Irak.

Outre les Foires Commerciales Islamiques, des expositions sectorielles spécifiques sont aussi organisées par les Pays Membres en collaboration avec le CIDC. À cet égard, conformément à la résolution pertinente de la 34ème Session du COMCEC, la «6ème exposition halal de l'OCI » s'est tenue du 29 novembre au 2 décembre 2018 à Istanbul / Turquie en collaboration avec le SMIIC et la «4ème exposition de la santé de l'OCI » du 7 au 9 décembre 2018 à Abidjan / Côte d'Ivoire.

2. Transport et Communications

2.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications

Les infrastructures de transport et de communication constituent un élément essentiel du développement économique et social des pays. La croissance économique et la productivité d'une région donnée sont étroitement liées à son infrastructure de transport et à ses systèmes de transport, qui permettent une plus grande productivité grâce à des coûts logistiques réduits, des économies de stocks et un accès à des marchés de l'offre et du travail plus vastes.

Compte tenu du rôle stratégique des transports dans le développement économique d'un pays, des investissements importants dans les transports

nécessitent des évaluations de projets minutieuses et une coordination efficace des transports entre les agences de planification et les autres autorités compétentes. À cet égard, les évaluations de projets de transport revêtent une importance cruciale pour obtenir le résultat escompté d'un investissement et pour préserver les maigres ressources d'un pays. Par ailleurs, l'évaluation des projets est indispensable pour déterminer la valeur et le coût des projets de transport à financer et à mettre en œuvre. Elle vise essentiellement à déterminer quels projets offrent le meilleur rapport qualité-prix. Par conséquent, l'amélioration de l'évaluation des projets de transport est l'un des facteurs les plus importants pour la réussite d'un investissement dans les transports d'un pays.

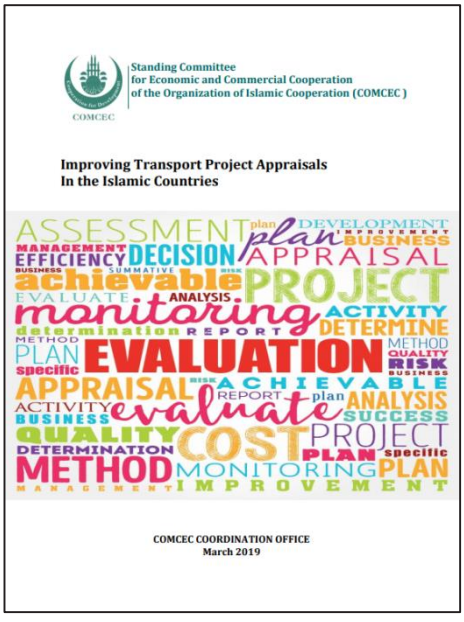

Compte tenu de son importance cruciale, le Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications (GTTC) a consacré sa 13ème Réunion à l'évaluation des projets de transport. De ce fait, la 13ème Réunion du GTTC s'est tenue le 21 mars 2019 à Ankara sous le thème « Améliorer les évaluations de projets de transport dans les Pays Membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, les représentants des États Membres ont discuté et partagé leurs points de vue et leurs expériences sur la manière de renforcer l'évaluation des projets de transport dans les États Membres de l'OCI. En outre, ils ont discuté des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le monde afin d'en tirer des enseignements concrets.

Le rapport de recherche préparé pour cette réunion, identifie un cadre conceptuel sur l'évaluation des projets de transport, étudie les tendances globales et les pratiques actuelles et propose des recommandations concrètes pour une meilleure évaluation des projets de transport dans les Pays Membres de l'OCI. Dans le cadre du rapport, trois pays membres de l'OCI ont été visités (Iran, Jordanie et Nigéria) et les pratiques d'évaluation des projets de transport dans ces pays ont été analysées en profondeur. Des analyses approfondies supplémentaires sont

menées également pour l'Afghanistan, le Mozambique et l'Arabie saoudite. A côté de ces études de cas, une enquête a été menée sur les États membres de l'OCI et les pratiques internationales afin d'évaluer leurs pratiques en matière d'évaluation de projets de transport[2].

La recherche a souligné les revers majeurs suivants liés aux pratiques d'évaluation de projets de transport dans la géographie de l'OCI :

- Absence de coopération et de coordination parmi les autorités publiques concernées.
- Manque et absence de données et de statistiques précises,
- Cadre juridique et institutionnel flou et manque de directives nécessaires sur le contenu des évaluations de projets,
- Un système de gouvernance médiocre définissant des rôles clairs et distincts pour l'institution qui examine et approuve l'évaluation des projets,
- Insuffisance de capacités institutionnelles et humaines pour mettre en œuvre efficacement les évaluations de projets
- Absence d'évaluation ex-post.

À la lumière des principaux résultats du rapport susmentionné et des délibérations durant la 13ème Réunion du GTTC, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS
• Concevoir un cadre systématique pour l'évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées. • Développer/Améliorer les manuels et les directives pour assurer une évaluation efficace et harmonisée des projets de transport et pour une mise en œuvre efficace des évaluations existantes. • Appliquer les évaluations de projets de transport comme partie principale d'un cycle de projet complet et utiliser des données/informations de qualité,

[2]Bureau de Coordination du COMCEC, Amélioration des évaluations de projets de transport dans les pays islamiques, 2019.

ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet(s) précédent(s).

- Encourager le renforcement de la capacité d'évaluation de projet d'amélioration de transport par le biais d'un système de certification officielle des compétences, d'échange d'expériences, de programmes de formation, de séminaires, de conférences et d'ateliers de travail, etc.

D'autre part, la caractéristique de réseau du transport nécessite des efforts partagés et des processus décisionnels coopératifs pour planifier et gérer un système de transport efficace et rentable. Dans les années récentes, le besoin croissant pour le développement des infrastructures et les contraintes budgétaires dans certains pays en voie de développement et pays développés ont amené les gouvernements à rechercher de nouveaux moyens de financer les investissements dans les infrastructures.

L'une des options consiste à associer des fonds et des compétences du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de services publics dans le cadre d'initiatives de partenariat public-privé (PPP). Les PPP sont les instruments par lesquels les organismes du secteur public concluent des accords contractuels à long terme avec des entités du secteur privé pour la construction ou la gestion d'infrastructures du secteur public. Dans ce contexte, le recours aux mises en œuvre de PPP dans les pays en développement est devenu de plus en plus populaire pour impliquer le secteur privé dans le développement des infrastructures publiques. Les principales caractéristiques des PPP sont les processus d'appel d'offres concurrentiels, l'innovation et l'expertise du secteur privé et le partage des risques entre les secteurs public et privé. Cependant, en raison du degré élevé de risques qui pèsent sur les projets de PPP, une gestion efficace des risques reste un problème critique à résoudre. À cet égard, la gestion des risques dans les projets de PPP de transport revêt une grande importance pour l'amélioration de la qualité des infrastructures de transport et des services de transport nationaux.

Compte tenu de son importance, le GTTC du COMCEC, à sa 14ème réunion, s'est concentré sur la gestion des risques dans les projets de PPP pour le transport. À cet égard, la 14ème réunion du TCWG s'est tenue le 3 octobre 2019 à Ankara sur le thème « Gestion des risques dans les projets de PPP pour le transport dans les États membres de l'OCI ».

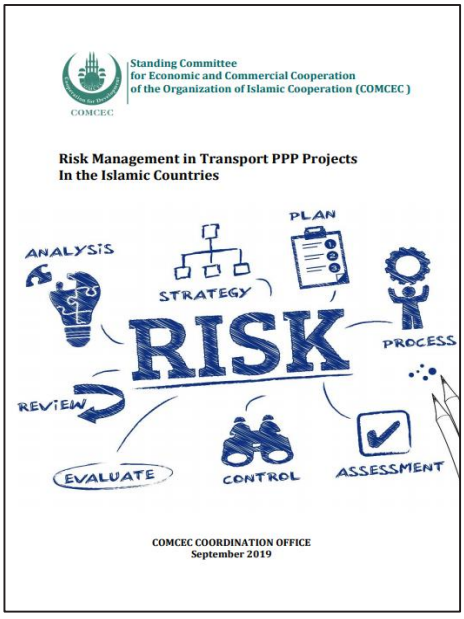

Le rapport de recherche préparé pour la réunion a révélé des résultats importants en termes de gestion des risques dans les projets de PPP de transport dans le monde ainsi que dans les États membres de l'OCI. Dans le cadre du rapport, trois États membres de l'OCI ont été visités (Turquie, Côte d'Ivoire et Jordanie) et les pratiques de gestion des risques dans les projets de PPP pour le transport dans ces pays ont été analysées de manière approfondie.

Dans ce cadre, le rapport a mis en évidence les revers majeurs suivants liés à la gestion des risques dans les pratiques de projets de PPP de transport dans la géographie de l'OCI :

- Cadre juridique faible,
- Système de gouvernance médiocre définissant la répartition des tâches entre les différentes parties prenantes,
- Capacité institutionnelle et humaine limitée pour gérer la gestion des risques dans les projets de PPP de transport dans tous leurs aspects,
- Absence des directives nécessaires sur le contenu de la gestion des risques dans les projets de PPP de transport.

À la lumière des principaux résultats du rapport susmentionné et des délibérations durant la 14ème Réunion du GTTC, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 14ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

- Encourager à développer / améliorer le cadre juridique en adoptant une législation adaptée aux PPP.
- Attribuer des responsabilités claires pour la gestion des PPP au cours de leur cycle de vie et créer/renforcer une unité / un département au sein du gouvernement à cette fin.
- Soutenir l'utilisation d'outils techniques appropriés, d'analyses, etc., et développer une base de données et des compétences solides pour minimiser les risques lors de la mise en œuvre des projets PPP
- Développer/améliorer les directives de gestion des risques et les listes de contrôle pour l'amélioration de la mise en œuvre des projets PPP

2.2. Projets Financés par le COMCEC dans le Domaine des Transports et des Communications pour la Réalisation des Recommandations de Politique Générale

En ce qui concerne les projets financés par le COMCEC pour la mise en œuvre des recommandations de politique générale du COMCEC, trois projets dans la zone de coopération dans le domaine des transports et des communications ont été mis en œuvre en 2019 par la Gambie, la Jordanie et l'Iran dans le cadre du financement de projets du COMCEC. La Gambie a mis en œuvre le projet « Améliorer les capacités humaines et institutionnelles pour un système de gestion de base de données intégré dans les pays de l'OCI » avec le partenariat du Sénégal, du Nigeria et de la Turquie. Le projet visait à développer une gestion intégrée de la base de données sur les transports pour la Gambie avec le soutien des pays partenaires du projet. À cet égard, une visite d'étude a été organisée en Turquie pour acquérir de l'expérience dans le système de gestion de bases de données sur les transports dans ce pays. Une formation a également été organisée en Gambie pour analyser

et apprendre les normes, procédures et fonctions du système de gestion de la base de données sur les transports.

La Jordanie a mis en œuvre le projet intitulé « Reconstruction de la vieille ligne de chemin de fer ottomane du Hedjaz - Phase 2 » avec les pays partenaires, l'Égypte et la Turquie. Le projet visait à discuter des possibilités de financement pour la reconstruction de la ligne de chemin de fer du Hejaz et à partager les expériences en matière de planification ferroviaire avec les pays partenaires du projet. À cet égard, une formation a été organisée sur les études de faisabilité, l'ingénierie et la planification des chemins de fer, ainsi qu'un atelier de discussion sur les possibilités et les défis liés aux besoins de financement de la ligne de chemin de fer du Hedjaz.

Le troisième projet intitulé « Augmentation du transport et des échanges maritimes dans le cadre du SPC-OCI » a été mis en œuvre par l'Iran avec les précieuses contributions des pays partenaires, l'Oman, le Pakistan, le Qatar et la Turquie. Le projet visait à rechercher des solutions pratiques dans le cadre du SPC-OCI afin de faciliter les échanges commerciaux en réduisant les coûts de transport maritime internationaux. Pendant la durée du projet, un rapport de recherche a été produit sur la base de visites d'étude dans les pays partenaires et d'analyses documentaires. Le rapport comprend principalement la situation actuelle du commerce et des transports maritimes dans le monde et au sein de l'OCI, une analyse détaillée du secteur dans les pays respectifs, des stratégies concrètes et des recommandations de politique générale pour l'ensemble de la communauté de l'OCI.

2.3. Efforts des États membres pour la réalisation des recommandations de politique générale du COMCEC en matière de transport et de communication

D'après les commentaires reçus des États membres sur les formulaires d'évaluation et le système de suivi des politiques du COMCEC, les efforts nationaux suivants, conformes aux recommandations de politique générale du COMCEC, ont été signalés.

- Concernant les Recommandation en matière de Politique Ministérielle sur l'augmentation de la pénétration de l'Internet à haut débit dans les États membres de l'OCI,

  – Les Maldives envisagent d'élaborer une stratégie / un plan d'action / une feuille de route et une réglementation / loi / mesure administrative dans le but d'améliorer la culture numérique dans le pays. À cet égard, les Maldives ont montré leur volonté de recevoir une assistance technique, en particulier des programmes de formation sur la pénétration de l'internet à large bande et de fournir un échange d'experts aux États membres demandeurs.

- Concernant les recommandations politique générale sur la gouvernance des corridors de transport dans les États Membres de l'OCI,

  – L'Indonésie envisage de mettre au point une stratégie / un plan d'action / une feuille de route afin de fournir un cadre juridique, institutionnel et réglementaire propice à une coordination et une coopération efficace entre les pays concernés.

  – La Turquie s'est efforcée de mettre en place un tel cadre réglementaire.

  – La Jordanie dispose d'un secrétariat exécutif chargé de faciliter la stratégie en matière de transport et de commerce, qui vise à garantir une coordination et une coopération efficaces, ainsi qu'une simplification et une harmonisation des procédures et processus en matière de transport et de commerce.

  – La Jordanie et la Turquie ont mené des activités telles que formation, ateliers, visites d'étude, échange d'experts, conférences et séminaires dans le but de mettre en œuvre les recommandations de politique générale concernées. La Jordanie et la Turquie ont déclaré qu'elles pouvaient fournir une assistance technique par le biais de séminaires et d'échanges de programmes d'experts aux autres États membres demandeurs pour la mise en œuvre des recommandations de politique générale dans ce domaine.

  – Le manque de capacités institutionnelles et humaines et de compétences techniques ainsi que de contraintes financières sont quelques-uns des

problèmes mis en évidence par l'Indonésie pour mettre en œuvre les recommandations politique concernées. L'Indonésie a besoin d'une visite d'étude et d'un programme de formation en tant qu'assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations de politique générale dans ce domaine.

- Concernant les recommandations de politique générale sur la planification des infrastructures de transport nationales :

  – La Jordanie et la Turquie disposent d'une stratégie / d'un plan d'action / d'une feuille de route pour la préparation et la mise en œuvre de plans directeurs de transport nationaux. L'Indonésie déploie des efforts constants à cette fin.

  – En outre, la Turquie et l'Indonésie s'emploient à identifier des indicateurs de performance clés complets et pertinents pour un suivi et une évaluation efficace de la performance des plans de transport et de leurs résultats, et à en partager les résultats avec les acteurs concernés des secteurs public et privé.

  – Bien que l'Indonésie ait exprimé le besoin de programmes de formation en tant qu'assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations de politique générale dans ce domaine, la Jordanie peut fournir un échange d'experts aux autres États membres demandeurs pour la mise en œuvre de la recommandation de politique générale.

  – L'Indonésie, la Jordanie et la Turquie ont mené des activités telles que des ateliers, des visites d'étude, des formations et des échanges d'experts dans le but de mettre en œuvre les recommandations politique concernées.

3. Tourisme

3.1. Groupe de travail sur le tourisme

Pour un développement touristique réussi, les activités touristiques doivent être correctement planifiées et gérées de manière durable. La durabilité reflète le développement à long terme d'une destination et un équilibre entre les avantages et les coûts économiques, sociaux et environnementaux.

A cet égard, le Groupe de travail sur le tourisme du COMCEC, lors de sa 13ème réunion tenue le 13 février 2019 à Ankara, s'est concentré sur "Les stratégies de gestion des destinations durables dans les États membres de l'OCI".

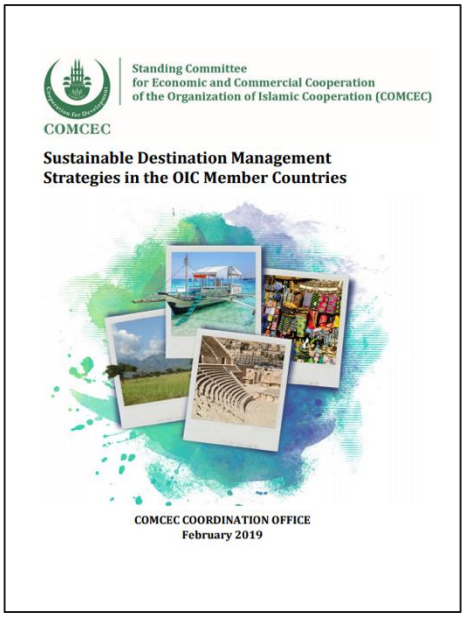

Selon le rapport de recherche soumis à cette Réunion, le tourisme a été l'un des plus importants mouvements de population du monde au cours des dernières années. Toutefois, avec environ 1,5 milliards de personnes voyageant dans le monde chaque année, leur consommation de ressources naturelles, notamment d'énergie et d'eau, impose de lourdes contraintes sur les ressources de nombreux pays. Si elle n'est pas planifiée correctement, la croissance du tourisme peut avoir des effets négatifs sur les atouts naturels, l'environnement et les communautés locales d'une destination. Les efforts en matière de tourisme durable visent à préserver le patrimoine naturel et culturel d'une destination, à assurer le bien-être des communautés locales et la satisfaction des touristes. Cela nécessite une gestion efficace des destinations, un suivi continu et la coopération des acteurs du tourisme.

Dans le cadre du rapport de recherche susmentionné, des visites sur le terrain ont été effectuées aux Maldives, à Oman et en Ouganda. D'autre part, des études documentaires ont été réalisées pour la Palestine, la Jordanie, le Danemark et l'Italie.

À la lumière des conclusions du rapport d'étude, les défis suivants ont été soulignés par le Groupe de Travail.

- Engagement et consultation limités avec les intervenants,
- Absence d'un organisme/d'organisations cadres pour faciliter la coordination entre les principales parties prenantes,
- Manque de sensibilisation,
- Insuffisance des ressources allouées à la durabilité du tourisme,

- Absence de procédures formelles pour un suivi continu et des rapports sur la durabilité des destinations.

La 13ème réunion du groupe de travail sur le tourisme a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME
• Représentation équitable de la participation communautaire en offrant une formation des ressources humaines, des programmes de renforcement des capacités et de certification, en renforçant la chaîne de valeur locale, en intégrant la production locale dans les achats et en minimisant les fuites, en encourageant l'entreprenariat local dans le tourisme, en menant des campagnes médiatiques et en sensibilisant les touristes à la durabilité. • Identifier les indicateurs de performance clés pour le développement du tourisme durable sur la base des normes internationales et de l'accord sur le changement climatique afin de contrôler les performances de chaque pays par rapport à un ensemble d'indicateurs prédéterminés et d'encourager les actions correctives lorsque les objectifs ne sont pas atteints. • Identifier les ressources touristiques matérielles et immatérielles actuelles et potentielles en prenant en considération la capacité de charge des destinations, ainsi que de leur protection et de leur survie à long terme, tout en évitant le tourisme excessif. • Les mécanismes requis (par exemple la contribution volontaire, la taxe de séjour, les taxes environnementales) pourraient être introduits pour financer les activités de développement durable visant à protéger, préserver la qualité de la vie locale et minimiser les coûts liés au tourisme. • Assurer une planification et une commercialisation efficaces des destinations de manière à ce que l'offre et la demande se rencontrent à un niveau optimal et diversifiées.

Les États membres de l'OCI partagent des ressources naturelles et culturelles communes qui pourraient servir de base au développement de corridors et de

marques de tourisme multinationaux. Les divers produits de tourisme naturel et culturel de la région de l'OCI, répartis sur quatre continents, exigent une approche globale de la gestion des produits touristiques, de la commercialisation des destinations, de la création de marques partagées et de l'amélioration de l'expérience des visiteurs. La création de divers corridors touristiques multinationaux potentiels dans la région de l'OCI et l'intégration de ces corridors dans les politiques de planification et de développement du tourisme de chaque pays déboucheraient sur un développement, une commercialisation et une gestion en commun de ces destinations multinationales et une coopération entre les États membres et créent des synergies dans le développement de leurs industries touristiques.

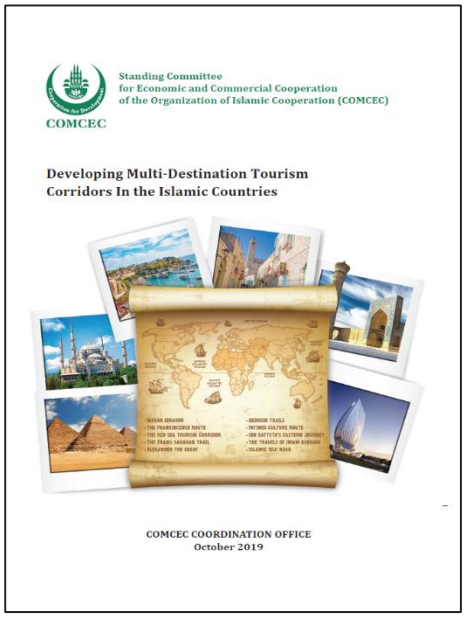
Standing Committee
for Economic and Commercial Cooperation
of the Organization of Islamic Cooperation (COMCEC)

COMCEC

Developing Multi-Destination Tourism
Corridors In the Islamic Countries

COMCEC COORDINATION OFFICE
October 2019

Considérant l'importance du sujet, la 14ème réunion du groupe de travail sur le tourisme s'est tenue le 31 octobre 2019 à Ankara en Turquie sur le thème « Développer des corridors de tourisme multi-destinations dans les États membres de l'OCI » et un rapport de recherche sur le sujet a été examiné par le GTT. Selon le rapport, la présence d'une infrastructure solide est l'un des facteurs de succès déterminants pour l'établissement de corridors. À cet égard, le développement des infrastructures représente un domaine difficile pour les corridors de tourisme à destinations multiples (MDTC) de l'OCI, en particulier pour les pays confrontés à des contraintes financières. Les efforts pour améliorer la connectivité sont en cours dans la géographie de l'OCI, ce qui peut améliorer la mobilité des touristes le long des MDTC dans ces régions. Engager les parties prenantes locales et s'assurer de leur soutien du corridor est la clé du succès des MDTC. En outre, la planification et la mise en place réussies de réseaux MDTC nécessitent des recherches approfondies sur les plans historique, culturel et pratique pour formuler le thème du corridor et évaluer ses atouts touristiques potentiels. Le financement est également un défi majeur pour les MDTC en général, les MDTC globaux essayant

de diversifier leurs sources de financement, externes et internes, afin d'assurer la durabilité de ces derniers.

Dans le cadre du rapport de recherche susmentionné, des visites de terrain ont également été effectuées dans les corridors de tourisme des routes de la soie (Azerbaïdjan, Ouzbékistan, République Kirghize et Kazakhstan) en tant que pratiques des États membres de l'OCI et dans les corridors de tourisme du Danube (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Ukraine et Moldova) à titre d'exemples non membres de l'OCI. D'autre part, des études documentaires ont été réalisées pour le corridor de tourisme de la Sainte Famille (Égypte, Jordanie et Palestine) et le corridor de tourisme de la sous-région du Mékong (Cambodge, Laos, Myanmar, Thaïlande, Vietnam et certaines régions de la République Populaire de Chine).

À la lumière des conclusions du rapport d'étude, les défis suivants ont été soulignés par le Groupe de Travail.

- Recherche limitée et efforts de collecte de données,
- Mauvaise infrastructure,
- Besoin d'aide pour formuler les thèmes des corridors et identifier les ressources touristiques à inclure,
- Le suivi des performances est en retard sur les meilleures pratiques mondiales,
- Utilisation limitée de la marque uniforme et du marketing numérique ou de la communication marketing intégrée,
- Sources de financement insuffisantes.

La 14ème réunion du groupe de travail sur le tourisme a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 14ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

- La planification des corridors repose sur une analyse SWOT approfondie, une évaluation de l'infrastructure et une analyse de la valeur sociale, ainsi que l'identification des actifs au moyen de recherches menées par des experts.
- Utiliser des modèles de partenariat public-privé pour la planification et la gestion efficaces des corridors de tourisme et encourager la participation et la collaboration de toutes les parties prenantes concernées.
- Identifier un ensemble complet d'indicateurs, promouvoir la collecte harmonisée de données relatives au tourisme ainsi que l'analyse permettant de suivre efficacement la performance du corridor et l'introduire dans la stratégie du corridor pour créer des synergies.
- Amélioration de la stratégie de marque et du marketing des corridors touristiques dans la région de l'OCI, notamment par le biais de plates-formes de marketing interactif communes et de contenus générés par les utilisateurs (récits) dans des plates-formes TIC pour créer des marques uniques.
- Créer et diversifier les sources de financement des corridors touristiques en vue d'assurer la durabilité de leur gestion et de leur marketing.

3.2. Projets Financés par le COMCEC dans le Domaine du Tourisme pour la Réalisation des Recommandations de Politique Générale

En ce qui concerne les projets financés par le COMCEC pour la mise en œuvre des recommandations de politique générale du COMCEC dans le secteur du tourisme, cinq projets ont été mis en œuvre dans la zone de coopération touristique dans le cadre du financement du projet COMCEC en 2019.

Le premier projet intitulé « Organisation de gestion de destination : Cadre conceptuel pour l'Azerbaïdjan, le Cameroun et l'Iran » a été mis en œuvre par l'Agence nationale du tourisme d'Azerbaïdjan. Le projet visait à développer un cadre conceptuel d'organisation de gestion de destination pour l'Azerbaïdjan, le

Cameroun et l'Iran. Le projet consistait à produire un rapport de recherche dans lequel étaient reflétés les résultats des visites de terrain effectuées dans le cadre du projet.

Le deuxième projet, "Formation des fournisseurs d'hébergement dans les États membres de l'OCI aux normes de tourisme favorables aux musulmans et à la fourniture de services de qualité", a été mis en œuvre par la Gambie. Le but de ce projet était de familiariser les prestataires de services d'hébergement en Gambie et dans d'autres membres de l'OCI avec le tourisme favorable aux musulmans (MFT) et de permettre à ces pays de réglementer leurs établissements d'hébergement conformément aux normes MFT. Le programme de formation, qui comprenait les informations recueillies lors de la visite d'étude en Malaisie, s'est tenu dans la province de Banjul. Dans le cadre d'un programme de formation de 5 jours, 20 stagiaires originaires de Gambie, du Nigéria et du Sénégal ont été formés aux normes MFT pour les hôtels en ce qui concerne les services à la clientèle nécessaires pour les clients musulmans.

Le troisième projet intitulé « Améliorer les capacités humaines sur le tourisme favorable aux musulmans pour réglementer les établissements d'hébergement dans les États membres de l'OCI » a été mis en œuvre par le Ministère de la Culture et du Tourisme du Mozambique avec le partenariat de la Malaisie, du Nigéria, du Soudan et de l'Ouganda. L'objectif de ce projet était de permettre aux participants de réglementer les établissements d'hébergement à la lumière des directives MFT, d'établir une plate-forme d'harmonisation au niveau national pour les produits halal et d'accroître ainsi les capacités institutionnelles des États membres. Dans ce contexte, un programme de formation a été organisé pour renforcer les capacités des 15 participants du secteur public, des voyagistes et des agents de voyages du tourisme adapté aux musulmans.

Le quatrième projet intitulé « Développer un tourisme favorable aux musulmans au Guyana et au Suriname » a été mis en œuvre par le CIDC. Ce projet avait pour objectif de sensibiliser la Guyane et le Suriname à la technologie MFT en vue de renforcer l'écosystème MFT dans ces deux pays grâce à un programme de formation. Le programme de formation a été organisé pour sensibiliser le public aux normes et directives de MFT avec la participation de 63 stagiaires du Guyana et du Suriname.

Le dernier projet intitulé « Renforcement des capacités des organisations de gestion de destinations des États membres de l'OCI » a été mis en œuvre par le Mali avec le partenariat du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le projet visait à doter les acteurs compétents en charge de la gestion et de la promotion du tourisme de huit pays d'Afrique de l'Ouest des compétences en matière de gestion des destinations en leur proposant un programme de formation. Le programme de formation sur les organisations de gestion des destinations s'est tenu dans la province de Bamako avec 22 participants des pays bénéficiaires.

3.4. Forum du secteur privé OCI / COMCEC

Par ailleurs le Forum du Secteur Privé sur le Tourisme de l'OCI/du COMCEC fournit aux représentants du secteur privé des Pays Membres une voie de communication régulière. À cet égard, le ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie, qui assure le secrétariat du forum, a organisé la 7e réunion du forum sur le tourisme du secteur privé de l'OCI / COMCEC le 5 septembre 2019 à Istanbul, en Turquie, sur le thème : "Perspectives de développement du tourisme de santé dans les États membres de l'OCI". Le Forum a développé les différents aspects du tourisme de santé du point de vue du secteur privé.

3.5. La conférence islamique des ministres du tourisme

La 10ème Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) tenue les 5 et 7 février 2018 à Dhaka / Bangladesh, a approuvé la sélection de Dhaka (Bangladesh) comme ville du tourisme de l'OCI pour 2019 et de Gabala (Azerbaïdjan) comme Ville de tourisme pour 2020 de l'OCI. La Session a également accueilli avec satisfaction l'offre de la République d'Azerbaïdjan, hôte de la 11ème Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (ICTM) en 2020.

4. Agriculture

4.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture

Alors que le commerce international favorise la croissance économique et crée des gains de bien-être, de nombreux pays en développement, y compris les pays membres de l'OCI, font face à de sérieuses difficultés qui les empêchent de tirer pleinement parti des avantages du commerce international. La conception et la mise en œuvre de meilleures politiques commerciales agricoles nécessitent un examen approfondi de l'état actuel des politiques, de manière à permettre

l'identification et la suppression des inefficacités et des faiblesses. À cet égard, le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture a tenu sa 13ème Réunion le 21 février 2019 à Ankara sous le thème « Réviser les politiques commerciales agricoles pour promouvoir le commerce agricole intra-OCI » et un rapport de recherche sur le même sujet a été examiné par le GT.

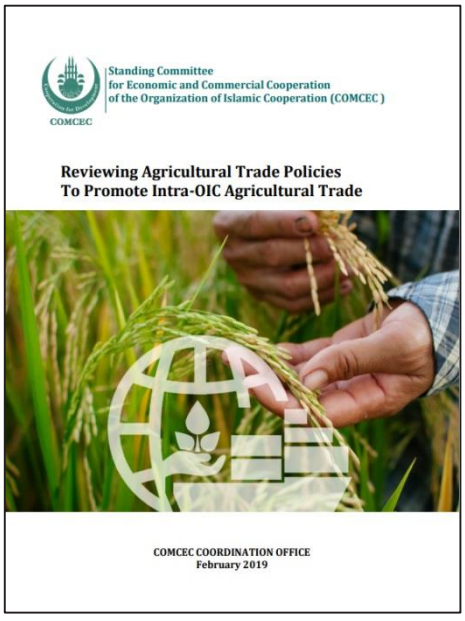

Selon le rapport de recherche, il existe une protection considérable grâce à des taux de droits élevés au sein de l'OCI pour certaines divisions de produits et produits critiques, comme les sucres et les graines oléagineuses, et les exportateurs potentiels de ces produits sont soumis à des droits de douane appliqués élevés imposés par des importateurs potentiels.

D'autre part, certaines autres divisions de produits clés telles que la viande ne sont pas soumises à une protection tarifaire élevée mais représentent toujours une faible part du commerce agricole intrarégional dans la région de l'OCI. Ainsi, les mesures non tarifaires peuvent également être responsables d'un commerce agricole intra-OCI limité pour certains produits. En outre, le rapport indique que, les pays membres de l'OCI ont, en moyenne, moins d'accords commerciaux avec d'autres pays de l'OCI que des accords commerciaux conclus avec des pays non membres de l'OCI. En d'autres termes, chaque pays membre de l'OCI a en moyenne 22 accords commerciaux préférentiels, dont 8.73 conclus avec d'autres Pays Membres de l'OCI.

Dans le cadre du rapport de recherche, des visites sur le terrain ont été effectuées en Turquie, en Gambie et au Maroc et des études documentaires ont été effectuées sur le Tchad, le Brésil et la Thaïlande.

Le rapport de recherche a identifié certains facteurs affectant négativement les flux commerciaux agricoles. Parmi lesquels :

- Mauvais état des connaissances et des informations en matière de marketing ;

- Ressources financières limitées ;
- L'adaptabilité technique inadéquate des producteurs et le manque de standardisation des produits ;
- Disponibilité limitée des données et fiabilité des données dans le domaine des flux d'échanges agricoles et des mesures de politique commerciale dans ce domaine (y compris les taux de droits et les MNT) ;
- Les pratiques agricoles répandues des petits exploitants à travers l'OCI.

Conformément aux principales conclusions du rapport susmentionné et aux discussions qui ont eu lieu durant la 13ème Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE
• Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires. • Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commercial (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les pays membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole. • Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants) • Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.

- Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur le commerce agricole en vue de concevoir des politiques commerciales rationnelles et fondées sur des données factuelles.

De plus, les systèmes alimentaires durables sont au cœur de la prospérité économique. Un système alimentaire durable est défini comme « un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales permettant de générer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures ».

À cet égard, la 14ème réunion du groupe de travail sur l'agriculture du COMCEC s'est tenue les 9 et 10 octobre 2019 à Ankara (Turquie) sur le thème « Accroître la résilience des systèmes alimentaires dans les États membres de l'OCI face aux futures crises alimentaires. » Conformément à la résolution pertinente de la 34ème Session du COMCEC, cette réunion du groupe de travail a également servi aux préparatifs de la session d'échange de vues de la 35ème Réunion Ministérielle du COMCEC.

Selon le rapport de recherche préparé pour cette réunion, 28 pays de l'OCI figuraient parmi les 54 pays à faible revenu et à déficit de vivres (PFRDV) du monde. La majorité des pays classés par le LIFD souffrent de sous-alimentation, de conditions politiques complexes et de faibles revenus. En outre, en 2018, on estimait que 64,7 millions de personnes dans les États Membres de l'OCI étaient confrontées à une crise alimentaire ou pire, soit à des déficits de consommation alimentaire entraînant une malnutrition aiguë sévère, soit à des besoins alimentaires minimaux dus à une érosion rapide de leurs moyens de subsistance. Un grand nombre de ces personnes se trouvaient dans une situation d'urgence

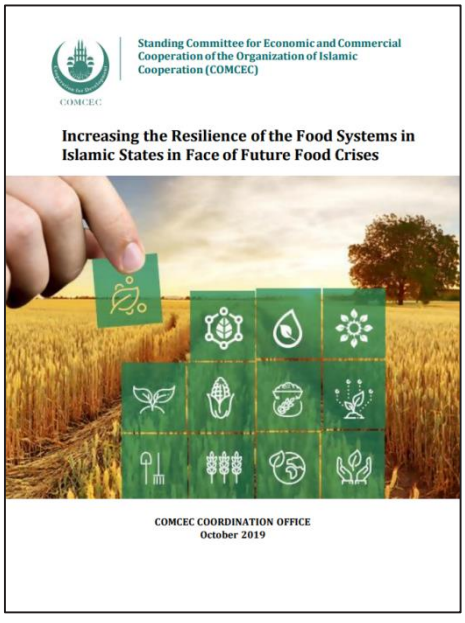

alimentaire, souffrant de malnutrition aiguë ou de perte extrême de moyens de subsistance.

Certains facteurs nuisant aux systèmes alimentaires durables sont :

- Faible niveau de productivité agricole et du travail
- Manque de données fiables et à jour sur la sécurité alimentaire
- Fluctuations des prix des produits alimentaires
- Commerce intracommunautaire limité / faible des produits alimentaires dans la région de l'OCI en raison d'obstacles tarifaires et non tarifaires élevés
- Effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture et les systèmes alimentaires (sécheresse, pénurie d'eau)

Compte tenu des conclusions du rapport de recherche et des délibérations de la réunion, le groupe de travail sur l'agriculture a formulé un certain nombre des recommandations de politique générale qui seront soumises à la 35ème Session du COMCEC sous les rubriques suivantes :

- Cadre légal et réglementaire
- Améliorer la production agricole et la productivité agricole
- Développement de l'infrastructure
- Financement et investissement
- Performance du marché et accès au marché
- Promotion du commerce agricole intra-OCI / Réduction des obstacles au commerce
- Capacité humaine et institutionnelle
- Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire
- Stratégies d'adaptation et d'atténuation visant à réduire les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes d'origine humaine, etc.
- Coopération Internationale et Régionale

4.2. Projets financés par le COMCEC dans le domaine de l'agriculture pour la réalisation des recommandations de politique générale

Deux projets ont été mis en œuvre dans le domaine de la coopération agricole dans le cadre du financement du projet COMCEC en 2019. Le premier projet intitulé « Renforcement des capacités en matière d'entreposage et de gestion du stockage » a été mis en œuvre par la Malaisie avec le partenariat de l'Indonésie, du Bangladesh

et de la Turquie. Le projet visait à accroître les connaissances techniques des agriculteurs et des associations d'agriculteurs sur la gestion de l'entreposage et du stockage. À cet égard, l'équipe du projet a effectué une visite d'étude en Turquie afin de recueillir des informations sur l'expérience de la Turquie dans ce domaine. En outre, un programme de formation a été organisé en Malaisie avec la participation d'experts des pays partenaires. Dans le cadre du programme, les participants ont été formés à diverses questions liées à la gestion des entrepôts et des stocks.

Le deuxième projet agricole intitulé « Réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans les pays de l'OCI » a été mis en œuvre par la Turquie avec la participation de l'Indonésie, de la Palestine, du Maroc, du Qatar et de la Tunisie. Le projet avait pour objectif de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et de sensibiliser à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires selon une approche holistique. Dans le cadre du projet, l'équipe du projet a effectué une visite d'étude en Indonésie afin de comprendre la situation actuelle en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, tels que l'infrastructure légale, les normes, les études, les bonnes pratiques, etc. En outre, un programme de formation a été organisé en Turquie à l'intention des fonctionnaires et des experts des pays partenaires. Le programme était axé sur diverses questions telles que le concept de perte et de gaspillage d'aliments, l'approche adoptée par les organisations internationales, les applications permettant de réduire les pertes et le gaspillage de produits alimentaires, les banques alimentaires. Immédiatement après le programme de formation, la situation actuelle dans les pays partenaires en ce qui concerne les pertes et le gaspillage alimentaires, les conclusions de la visite d'étude et les possibilités de coopération entre les pays partenaires ont également été discutées lors de l'atelier organisé dans le cadre du projet.

4.3. Efforts des États membres pour la réalisation des recommandations de politique agricole du COMCEC

D'après les commentaires reçus des États membres sur les formulaires d'évaluation et le système de suivi des politiques du COMCEC, les efforts nationaux suivants, conformes aux recommandations de politique générale du COMCEC, ont été signalés.

- Concernant les recommandations de politique générale sur la réduction du gaspillage alimentaire,
  - L'Afghanistan s'est doté d'un programme détaillé de développement de l'agriculture et de priorités nationales (CADNPP), d'un programme et d'une stratégie pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que d'une loi sur la sécurité alimentaire. Ils ont mis en place un comité de cluster sur la sécurité alimentaire et l'agriculture ainsi qu'un groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, ils ont organisé diverses formations pour les familles, les agriculteurs, les ingénieurs, les jardiniers, etc., sur des thèmes allant de la consommation à la conception de l'entrepôt frigorifique, en passant par la sécurité alimentaire.
  - Le Bénin a développé une stratégie de collecte et de vente de céréales (maïs, riz, sorgho, etc.) aux populations vulnérables.
  - La Turquie a récemment inscrit à son ordre du jour la question de la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires et a mené plusieurs études dans ce domaine aux niveaux national et international. La Turquie prévoit également de lancer la campagne *Save Your Food* à l'échelle mondiale. En outre, la Turquie a élaboré un projet de stratégie nationale, un plan d'action et une feuille de route sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et sur la promotion des banques alimentaires et des réseaux de distribution alimentaire dans le cadre de la campagne *Save Your Food.*
  - La Jordanie a modifié l'instruction en matière de contrôle de la qualité des fruits et légumes frais et organisé des ateliers sur la réduction des pertes après récolte.
  - La Palestine a élaboré la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (NFNSP), qui est une politique stratégique consistant en un ensemble complet et coordonné de mesures nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Palestine de 2019 à 2030.
- Concernant la mise en œuvre des recommandations de politique du COMCEC sur la performance du marché,

- Pour améliorer les performances du marché agricole, l'Afghanistan a promulgué une loi sur les coopératives et créé des centres de ressources pour l'apprentissage des agriculteurs. Un nouveau système de coupon de distribution de semences a également été lancé en tant que projet pilote. En outre, l'Afghanistan a mis en place un système d'information sur les marchés qui permet aux négociants et aux parties prenantes d'utiliser des données pertinentes et à jour. La base de données sur les marchés est régulièrement mise à jour et comparée aux autres prix du marché intérieur. Un département spécifique a également été créé dans le but d'informer le gouvernement, le secteur privé et les producteurs agricoles dans les meilleurs délais. De plus, le personnel provincial du SIG a été formé à la collecte d'informations.

- Le Bénin participe actuellement au processus de recensement national de l'agriculture en vue de disposer d'une base de données sur l'agriculture, y compris la liste des agriculteurs. En outre, le Bénin a élaboré des stratégies pour faciliter l'accès à des intrants de qualité agricole tels que les semences, les engrais et les pesticides.

- En Côte d'Ivoire, en ce qui concerne les cultures commerciales et vivrières, diverses stratégies ont été mises en œuvre et des plans d'action sont disponibles pour améliorer l'accès des agriculteurs à des intrants de qualité. En outre, ils ont mis en œuvre certains projets et programmes, notamment des programmes d'appui au développement des capacités et des formations à l'intention des agriculteurs et des associations d'agriculteurs afin d'accroître leur accès aux capacités d'entreposage et de stockage.

- La Jordanie a organisé des cours de formation sur le développement des activités commerciales.

- En Palestine, le ministère de l'Agriculture a lancé un nouveau projet intitulé « Système national d'enregistrement agricole » visant à renforcer la coopération, le partage des connaissances et la gestion de l'information entre les parties prenantes concernées, y compris les agriculteurs, et à améliorer les liens entre les agriculteurs et le MOA.

- La Palestine a organisé un cours de formation sur le système d'information marketing et un élément de rapport sur les prix a été ajouté au système d'information sur les marchés du pays.

- Concernant les recommandations de politique générale sur les réseaux et les politiques du commerce,

  - S'agissant de la promotion des réseaux de commerce agroalimentaire entre les États membres, l'Afghanistan a signé des accords techniques et commerciaux dans le secteur de l'agriculture avec certains États membres de l'OCI et a bénéficié d'une exonération fiscale pour les produits agricoles importés par l'Afghanistan. En outre, la procédure d'exportation a été simplifiée en Afghanistan et des corridors terrestres et aériens ont été ouverts avec de nombreux pays afin d'accroître les échanges de produits agricoles.

  - Le Bénin a mis au point le système "Warrantage" qui consiste à accorder aux producteurs un crédit substantiel contre leur récolte, conservés dans un magasin collectif, et à offrir aux pays un accès préférentiel aux marchés.

4.4. Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole

La Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole est une autre plate-forme importante dans laquelle les problèmes communs des États membres de l'OCI sont discutés dans le domaine de l'agriculture. La 7ème Conférence ministérielle de l'OCI sur le développement agricole de la sécurité alimentaire qui s'est tenue les 26 et 28 avril 2016 à Astana, au Kazakhstan, a examiné les contraintes et défis communs du développement agricole et de la sécurité alimentaire dans les États Membres de l'OCI, en particulier la production et la productivité agricoles, les produits agricoles, les ressources en eau et leur utilisation dans l'agriculture. En outre, la 8ème Conférence ministérielle sera organisée à Istanbul, en Turquie, au cours du dernier trimestre de 2020.

5. Allègement de la Pauvreté

5.1. Allègement de la Pauvreté

L'accès aux services de santé est très important pour la qualité de la vie et la productivité sociale et économique des individus. Une vie en bonne santé réduit le risque de devenir pauvre. D'autre part, le coût des services de santé et des médicaments, ainsi que le manque d'installations pour accéder aux services de santé constituent les principaux défis pour les pauvres dans de nombreux pays.

Vue l'importance du sujet, la 13ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté s'est tenue le 4 avril 2019, à Ankara, en Turquie, sous le thème « Accès aux services de santé dans les Pays Membres de l'OCI. » Le rapport de recherche préparé pour cette Réunion souligne que les Pays Membres de l'OCI se caractérisent par une espérance de vie inférieure, un taux de mortalité maternelle plus élevé et des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans supérieurs à ceux des pays non membres de l'OCI et à revenu intermédiaire-faible. Cependant, les pays de l'OCI sont moins touchés par la tuberculose et le VIH que les pays non membres de l'OCI pour le groupe à revenu intermédiaire-supérieur. Le rapport a également souligné que l'accessibilité physique et financière des services de soins de santé tend à être plus faible dans les États membres de l'OCI que dans les États non membres de l'OCI. La disponibilité des infirmières et des sages-femmes est beaucoup plus faible dans les pays de l'OCI à faible revenu que dans les pays à faible revenu non membres de l'OCI, alors que les pays de l'OCI investissent moins dans la santé en tant que proportion de leur PIB et exposent davantage leurs citoyens à des dépenses supplémentaires à leurs charges que les pays non membres de l'OCI.

Comme souligné dans le rapport de recherche et les discussions au cours de la Réunion, le Groupe de Travail a identifié les défis suivants :

- Infrastructure et capacité de santé inadéquates,
- Nombre limité de personnels de santé,
- Faible niveau d'assurance maladie,
- Dépenses non-remboursables élevées en santé,
- Faible niveau des ressources financières allouées,
- Systèmes de gestion de l'information sur la santé inadéquate et manque de données fiables.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

- Développer une stratégie / politique incluant des systèmes de paiement et d'assurance maladie bien conçus pour atteindre la couverture maladie universelle,
- Renforcement des soins de santé primaires, en particulier dans les zones les plus pauvres, en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et isolées et en renforçant les interventions intégrées de promotion de la santé et de prévention.
- Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la fourniture de soins de santé sûrs et de qualité en partenariat étroit avec les autorités publiques et avec des mécanismes de surveillance bien conçus.
- Encourager le développement et la mise à niveau des systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système d'information la santé intégrée en ligne, en allouant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel.

En outre, lors de sa 14ème réunion tenue le 6 novembre 2019 à Ankara, le groupe de travail sur la réduction de la pauvreté s'est concentré sur la santé maternelle et infantile.

Le rapport de recherche préparé pour la réunion révèle que, grâce à l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité et abordables, le nombre de décès d'enfants a été réduit de près de moitié et le nombre de décès maternels de plus d'un tiers depuis 2000. 6.2 millions d'enfants de moins de 15 ans sont décédés en 2018 et plus de 290 000 femmes sont décédées des complications de grossesse et d'accouchement en 2017. Sur le total des décès d'enfants, 5,3 millions sont

survenus au cours des cinq premières années, dont près de la moitié au cours du premier mois de la vie. 3

Bien que la mortalité maternelle globale ait été réduite d'environ 44% entre 1990 et 2015, les progrès de la réduction de la mortalité maternelle ont été beaucoup plus lents dans les pays membres de l'OCI (environ 29%). De même, le taux de réduction de la mortalité infantile était beaucoup plus lent dans les Etats membres de l'OCI par rapport au monde, qui représentait respectivement 41,2% et 58%. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde (46,4%) surviennent dans les Etats membres de l'OCI.

Selon les conclusions du rapport, le faible niveau d'éducation des femmes, l'accès limité aux services de santé dans les zones rurales et les contraintes financières empêchant les mères d'avoir accès aux médicaments essentiels, les visites prénatales et postnatales ainsi que l'accouchement dans un établissement de santé sont quelques-uns des principaux défis rencontrés dans de nombreux Etats membres de l'OCI.

Compte tenu de ces chiffres et de ces défis, la 14e réunion du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté a formulé les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 14ème REUNION DU LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE
• Développer une stratégie/politique pour améliorer l'accès aux soins de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNE) et assurer une répartition équitable des prestataires de soins de santé, • Améliorer le fonctionnement du système de santé et la qualité des soins de SMNI grâce à la formation et à la mise en pratique des protocoles de normes de soins recommandés et à un suivi régulier de ces normes, • Améliorer la continuité des soins de santé maternels, néonatals et infantiles pour assurer des services ininterrompus avant et pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum, notamment en développant des programmes spécifiques de transferts monétaires conditionnels, • Développer/améliorer des systèmes intégrés de gestion de l'information sur la santé permettant de surveiller le niveau de soins de la SMNE et de signaler

3 https://www.who.int/news-room/detail/19-09-2019-more-women-and-children-survive-today-than-ever-before-un-report consulté le 21.09.2019

les naissances et les décès, y compris les décès maternels, aux niveaux national et local,

- Développer des programmes éducatifs durables sur les soins de santé destinés aux femmes et aux enfants fournis à la communauté en vue d'éliminer les inégalités liées au faible niveau d'éducation.

5.2. Projets financés par le COMCEC dans le Domaine de l'Agriculture pour la Réalisation des Recommandations de Politique Générale

Cinq projets ont été mis en œuvre dans la zone de coopération pour la réduction de la pauvreté en 2019 dans le cadre du financement de projets du COMCEC. L'Afghanistan a mis en œuvre le projet intitulé « Améliorer la qualité de l'éducation grâce aux technologies de l'information et de la communication dans les pays de l'OCI » avec la participation de l'Iran, de la Turquie et de la Palestine. Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Afghanistan pour permettre aux enfants défavorisés d'accéder à un enseignement qualifié dans les régions rurales grâce aux TIC. À cette fin, un atelier a été organisé sur le partage des meilleures pratiques afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage par l'adoption des TIC.

Le deuxième projet intitulé « Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation à la base dans les pays de l'OCI » a été mis en œuvre par le Nigéria avec les pays partenaires, la Gambie et la Turquie. L'objectif du projet était d'analyser la situation actuelle et les besoins en matière de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans les États membres de l'OCI. L'objectif principal était de les réintroduire dans l'économie et d'assurer un développement durable. Conformément à cet objectif, un atelier a été organisé pour identifier les lacunes et évaluer les besoins des systèmes d'enseignement technique et professionnel, ainsi que pour créer une feuille de route permettant de traiter de la création d'emplois pour les groupes vulnérables.

Le Suriname a mis en œuvre le projet intitulé « Augmenter la capacité des centres d'enseignement professionnel pour les handicapés dans les pays de l'OCI sélectionnés » avec la participation de la Guyana et de la Turquie. Le projet visait à accroître la capacité institutionnelle des centres de formation destinés aux personnes handicapées, à élaborer un programme d'études pour les centres de formation et à renforcer les capacités humaines des enseignants. Dans ce cadre, un

programme de formation a été organisé pour le développement des compétences professionnelles des enseignants et le programme des centres de formation des États membres de l'OCI.

La Turquie a mis en œuvre le projet intitulé « Élaborer des directives sur les systèmes de protection sociale pour les pays de l'OCI ». L'objectif principal du projet est d'accroître les capacités humaines et institutionnelles de l'Indonésie, de la Tunisie, de l'Iran et de la Gambie dans les systèmes de filet de sécurité sociale (SSN). À cet égard, une formation a été organisée pour discuter du rôle des technologies de l'information dans la fourniture de services SSN efficaces, transparents et responsables. Parallèlement, un atelier a également été organisé pour analyser les différents modèles de systèmes de NSS par pays et pour fournir des directives de NSS adaptables et applicables aux États membres de l'OCI.

Le projet final intitulé « Développement des compétences numériques dans les pays de l'OCI » a été mis en œuvre par SESRIC avec le partenariat entre l'Azerbaïdjan, le Bénin, la Gambie, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Palestine, l'Arabie saoudite, le Sénégal et le Soudan, la Tunisie et la Turquie. L'objectif du projet est de présenter la relation entre la numérisation et l'enseignement professionnel, en déterminant l'effet de la numérisation sur l'enseignement professionnel et en suggérant les politiques nécessaires pour gérer la transformation numérique dans les États membres de l'OCI. Dans ce cadre, un atelier a été organisé pour identifier le statut actuel et les besoins en numérisation de la main-d'œuvre et des économies des États membres de l'OCI.

5.3. Efforts des États Membres pour la Réalisation des Recommandations de la Politique de l'Allègement de la Pauvreté du COMCEC

En ce qui concerne les efforts des États membres pour la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté, les États membres ont rapporté ce qui suit :

- Concernant les Recommandation en matière de Politique Ministérielle sur « L'accessibilité des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale dans les États membres de l'OCI »,
  - En ce qui concerne la recommandation spécifique « Promouvoir une couverture de soins de santé gratuite et universelle pour les groupes

vulnérables », des initiatives sont en cours pour inclure les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes âgées dans le système d'assurance maladie de Jordanie.

- Concernant les Recommandation en matière de Politique Ministérielle sur « La migration forcée dans les États membres de l'OCI »,
  - La Jordanie a modifié la loi sur l'investissement permettant aux Syriens d'investir et de travailler et a publié des instructions donnant des permis de travail et des possibilités d'emploi aux réfugiés syriens.
- Concernant les Recommandation en matière de Politique Ministérielle sur « L'éducation des enfants défavorisés au sein de l'OCI »,
  - La Jordanie a mené plusieurs types d'activités, telles que formation, ateliers, visites d'étude et échanges d'experts dans le but spécifique d'accroître l'accès à l'éducation intégratrice pour les enfants, y compris ceux ayant un handicap. La Jordanie a également souligné la nécessité d'une assistance technique, telle que l'échange d'experts, des visites d'étude, des programmes de formation, etc. et a montré sa volonté de coopérer avec d'autres États membres de l'OCI pour de telles activités d'assistance technique.
- En ce qui concerne les Recommandation en matière de Politique Ministérielles sur la « malnutrition dans les États membres de l'OCI »,
  - La Jordanie a mené un certain nombre de mesures pour améliorer la nutrition des enfants et des nourrissons, par exemple en encourageant l'allaitement par le biais de divers programmes de sensibilisation et de conseil et en guidant les mères dans le domaine de l'allaitement dans les centres de santé. La Jordanie a également modifié le droit du travail pour inclure l'obligation pour les employeurs d'établir des crèches dans les lieux de travail des femmes. Le droit du travail oblige les employeurs de plus de 20 travailleuses à créer une crèche sur leur lieu de travail. Le système de la fonction publique jordanien a également été modifié pour permettre aux mères allaitantes d'obtenir une licence pour une période de deux ans et de donner le droit de recevoir un allaitement quotidien pendant une période d'un an après la naissance.

5.4. Autres Efforts dans le Cadre du COMCEC par les Institutions de l'OCI

Les autres programmes en cours pour l'allègement de la pauvreté dans le cadre du COMCEC sont : Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique - SPDA (au sein de la Banque Islamique de Développement), Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement - FSID (au sein de la Banque Islamique de Développement) et Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI - OCI-VET (au sein du SESRIC).

Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) est un fonds spécial créé dans le but de réduire la pauvreté et axé sur le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures de base. Le budget ciblé par le Fonds s'élève à 10 milliards de dollars. En avril 2018, le montant total des contributions reçues s'élevait à 2,584 milliards de dollars américains. Les approbations cumulées ont atteint 734,2 millions de dollars américains pour 117 opérations dans 33 États membres. Trois nouveaux programmes fondés sur des subventions ont été adoptés par le FSID, à savoir le programme de bourses d'études pour les pauvres dans les États membres de la BID de l'Alliance contre la cécité évitable, le programme Coalition pour mettre fin à la fistule obstétricale.

Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) est un autre programme mis au point pour atténuer la pauvreté dans les États membres africains en augmentant la croissance économique, en améliorant la productivité du secteur agricole et en créant des opportunités d'emploi. Le capital cible de la SPDA est de 12 milliards de dollars. Le montant total des approbations a atteint 5,5 milliards USD depuis le début du programme. Les décaissements au titre des approbations de la SPDA se sont élevés à 2,248 milliards USD, soit 46% du total des approbations.

Le programme d'enseignement et de formation professionnels pour les États membres de l'OCI (OCI-EFP) est mis en œuvre par le SESRIC afin de renforcer les capacités des États membres en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Le programme de formation des enseignants de l'EFTP, les programmes de formation modulaire et de certification, les normes professionnelles et le système de certification de la qualité et de la qualité sont quelques-uns des programmes les plus importants dans le cadre de l'EFP-OCI.

5.5. Mise en œuvre des ODD

Compte tenu de sa place cruciale dans le programme de développement mondial, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ont été pris en compte dans le programme du COMCEC.

À cet égard, le COMCEC assure le suivi des programmes, projets et autres activités des institutions concernées de l'OCI liés à la mise en œuvre des ODD. À cette fin, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des États membres en ce qui concerne les ODD et en a communiqué les résultats à la 34ème Session du COMCEC. Sur la base de ces résultats, SESRIC présentera un rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD prioritaires lors de la 35ème Session Ministérielle du COMCEC.

En outre, le COC soumettra une liste compilée des activités des institutions de l'OCI, qui ont été menées pour contribuer à la mise en œuvre des domaines de développement durable prioritaires dans les États membres à la 35ème Session du COMCEC.

6. Coopération Financière

6.1. Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière

Les infrastructures sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement de l'économie, promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. Cependant, l'état général de l'infrastructure dans les pays membres de l'OCI doit être amélioré. Cela nécessite d'énormes investissements et des sources de financement alternatives. Compte tenu de ses principes sociaux et éthiques ainsi que de l'accent mis sur le partage des risques et le financement adossé à des actifs, le secteur financier islamique peut potentiellement jouer un rôle important dans le financement de projets d'infrastructure.

Prenant en compte le grand potentiel des finances islamiques, la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) s'est tenue le 28 mars 2019 à Ankara sous le thème « Infrastructure financière par les biais des Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI ». Le rapport de recherche préparé pour cette réunion révèle que les exigences de l'investissement pour les Pays Membres de l'OCI, pour lesquels les données sont disponibles, sont estimées à USD 7.2 trillions pour la période 2016-2040. Selon les tendances actuelles, les

investissements sont estimés à USD 5,6 billions, ce qui entraînera un déficit d'USD 1,6 billions. Selon le rapport, alors que les actifs conformes à la Charia globale dépassaient les 2 billions USD pour la période 2017-2018, la contribution totale du secteur financier islamique au financement des infrastructures s'élevait à environ 120 milliards USD uniquement. Le pourcentage d'actifs destinés au secteur des infrastructures dans les secteurs bancaires islamique, secteurs takaful et sukuk sont estimés à 4.74%, 2%, et 11,57% respectivement.

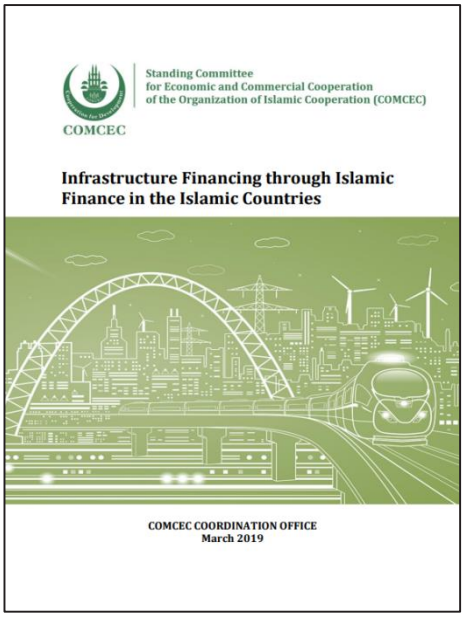

En outre, afin d'enrichir les données et l'analyse du rapport de recherche et de mieux comprendre l'environnement politique régissant le financement des infrastructures par le biais de la finance islamique, des visites sur le terrain ont été organisées dans quatre pays membres de l'OCI, à savoir l'Indonésie, le Nigeria, l'Arabie saoudite et le Soudan. D'autre part, une étude documentaire a été réalisée pour la Malaisie.

Le rapport de recherche met en évidence les principaux défis à relever par les pays membres dans l'utilisation de la finance islamique pour le financement des infrastructures :

- Cadre légal et réglementaire inadéquat
- Absence de modèles de contrat standard conformes à la Charia pour les projets d'infrastructure et les fonds d'infrastructure,
- Capital humain insuffisant,
- Manque de banques islamiques dans l'investissement de projets d'infrastructure à long terme,
- Institutions financières islamiques non bancaires de petites tailles,
- Absence de modèles innovants utilisant zakat et waqf.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 12ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

- Élaborer un cadre juridique et réglementaire pour créer un environnement propice à la réalisation d'investissements de grande envergure dans les infrastructures par le biais de la finance islamique,
- Augmenter le nombre et la part des institutions financières non bancaires islamiques afin d'accroître la contribution de la finance islamique aux investissements dans l'infrastructure,
- Développer l'infrastructure des marchés des capitaux islamiques pour faciliter l'émission de différents types de projets Sukuk et d'autres instruments, selon les besoins, pour les projets d'infrastructure,
- Encourager les modèles innovants à utiliser le secteur social islamique (Zakat, Waqf et Sadaqah) pour fournir des services d'infrastructure sociale (tels que l'éducation et la santé) à condition qu'ils soient conformes à la Charia,
- Améliorer la capacité et le capital humain pour accroître l'utilisation de la finance islamique pour le financement des infrastructures.

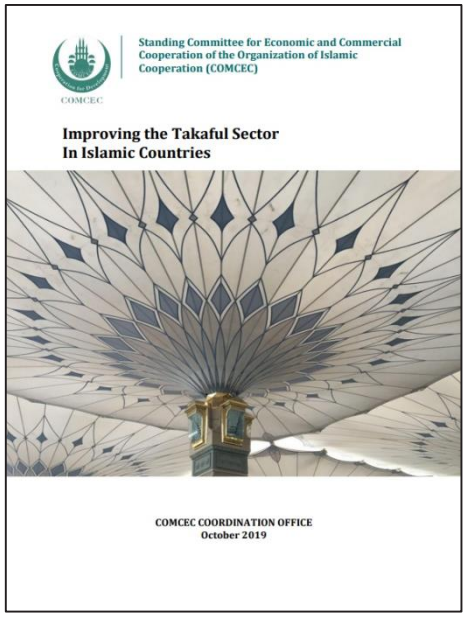
Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization of Islamic Cooperation (COMCEC)

COMCEC

Improving the Takaful Sector
In Islamic Countries

COMCEC COORDINATION OFFICE
October 2019

Le secteur des assurances est devenu un élément essentiel du système commercial et financier. La croissance du secteur de la finance Islamique a ouvert la voie au développement de mécanismes d'assurance alternatifs. En conséquence, le takaful est devenu un élément important de la finance Islamique pour répondre à la demande de produits d'assurance conformes à la charia.

Compte tenu de l'importance de ce sujet, le Groupe de travail sur la coopération financière du COMCEC a présenté le secteur des takaful comme un élément important de la finance Islamique à sa 13e réunion. Selon le rapport de recherche préparé pour cette réunion, le total des actifs de l'industrie Takaful a atteint 46 milliards USD en 2017. L'industrie comptait 324 sociétés opérationnelles Takaful comprenant plus de 112 opérateurs Takaful généraux (TO) ainsi que 76 TO vie dans le monde entier en 2017.

Le groupe de travail a mis en évidence les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres :

- Prise de conscience insuffisante,
- Capacité limitée de re-takaful,
- Options d'investissement limitées,
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées,
- Cadre réglementaire faible,
- Capacité de distribution inadéquate,
- Efforts limités en recherche et développement.

Afin de relever ces défis et d'améliorer l'utilisation de la finance Islamique dans les investissements d'infrastructure, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCIAL COOPERATION
• Développer un cadre juridique et réglementaire complet pour l'industrie Takaful afin de faciliter les opérations, la transparence et la gouvernance dans ce secteur, • Promouvoir la personnalisation des produits dans le secteur Takaful et introduire de nouveaux produits en fonction de l'évolution des besoins du marché, • Encourager le développement des talents à travers des programmes de formation et de certification professionnelle et sensibiliser les acteurs du secteur Takaful, • Offrir des incitations au secteur Takaful pour améliorer sa compétitivité et la viabilité de son activité, créant ainsi des conditions équitables pour le secteur.

6.2. Projets Financés par le COMCEC dans le Domaine de la Coopération Financière pour la Réalisation des Recommandations de Politique Générale

En 2019, trois projets de coopération financière ont été financés dans le cadre du financement de projets du COMCEC.

Le premier projet intitulé « Renforcement des capacités en finance Islamique au Mozambique, en Gambie et au Nigéria » a été mis en œuvre par le Mozambique avec la participation de la Gambie et du Nigéria. Le projet visait à accroître la capacité institutionnelle des États membres et à sensibiliser à la littératie financière Islamique et aux services financiers Islamiques. Dans le cadre du projet, un programme de formation sur les produits et services bancaires Islamiques a été organisé. Un atelier a également été organisé pour traiter des aspects des opportunités commerciales, de l'inclusion financière et de la réduction de la pauvreté de la finance Islamique.

Le deuxième projet intitulé « Instruments de gestion de la liquidité Islamique pour le développement durable des institutions financières Islamiques » a été mis en œuvre par le Nigéria avec la participation de la Gambie, du Togo et de la Malaisie. Le projet visait à développer la capacité des banques Islamiques et des régulateurs financiers dans les États membres de l'OCI à développer un HQLA conforme à la charia (actifs liquides de haute qualité) pour une gestion efficace de la liquidité et des cadres d'opérations monétaires. À cet égard, une visite d'étude a été effectuée en Malaisie dans le but de comprendre comment le pays gère les besoins de liquidités à court terme des institutions financières Islamiques. En outre, des responsables et des experts du Nigéria, du Togo et de la Gambie ont été formés à la gestion efficace des liquidités grâce au développement des HQLAs.

Le troisième projet intitulé « Évaluation des marchés des valeurs mobilières immobilières et des réglementations du COMCEC pour renforcer les marchés de capitaux » a été mis en œuvre par la Turquie avec le partenariat de l'Albanie, du Brunei, de la Gambie, de l'Iran, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Pakistan et de la Palestine. Le projet visait à analyser la possibilité d'établir une plateforme de négociation de titres immobiliers parmi les pays de l'OCI en identifiant les types, les structures de marché et les caractéristiques réglementaires du marché des titres immobiliers dans les États membres. À cette fin, l'inclusion des biens immobiliers dans l'économie par le biais de titres alternatifs tels que des fiducies de placement immobilier, des actions de fiducie de placement immobilier, des certificats de location et des certificats immobiliers a été examinée dans le cadre d'un atelier international tenu en Turquie.

6.3. Efforts des États Membres pour la Réalisation des Recommandation de Politique Générale de Coopération Financière du COMCEC

D'après les commentaires reçus des États membres sur les formulaires d'évaluation et le système de suivi des politiques du COMCEC, les efforts nationaux suivants, conformes aux recommandations de politique générale du COMCEC, ont été signalés.

- Concernant les Recommandation en matière de Politique Ministérielle sur l'amélioration de la gestion de la dette publique dans les États membres de l'OCI,

  – L'Égypte envisage de se doter d'une stratégie / d'un plan d'action / d'une feuille de route visant à renforcer / mettre en place une unité indépendante

de gestion de la dette publique dotée de fonctions bien définies et d'une stratégie spécifique de gestion de la dette.

- Le bureau de gestion de la dette du Nigéria a participé à la formation et aux ateliers du COMCEC organisés au Nigéria et en Turquie.
- L'Azerbaïdjan envisage une stratégie à moyen et long terme pour la gestion de la dette publique en République d'Azerbaïdjan.
- La Jordanie envisage de se doter d'une stratégie / d'un plan d'action / d'une feuille de route et d'activités afin d'élargir et de diversifier sa base de créanciers.
- L'Iran élabore actuellement une stratégie visant à développer / améliorer le marché de la dette intérieure afin de tirer parti des privilèges de ce marché.
- La Turquie a créé des fonds de pension et des fonds mutuels afin de contribuer au développement des marchés des capitaux, d'accroître l'épargne intérieure, d'élargir la base d'investisseurs et de diversifier les instruments de financement.
- La Malaisie a mis en place un comité de gestion de la dette en mai 2019 pour fournir des services de conseil afin de veiller à ce que la gestion de la dette du pays soit conforme aux meilleures pratiques mondiales.

- En ce qui concerne la diversification des instruments financiers Islamiques,
  - Le Nigéria a publié des règles sur les fonds Islamiques en 2010, des règles sur les sukuk en 2013, des règles sur les banques sans intérêt en 2011 et des directives Takaful en 2013.
  - L'Égypte et l'Algérie envisagent de se doter d'une stratégie, d'une feuille de route, d'une réglementation et de certaines activités pour améliorer l'infrastructure de la finance Islamique. En outre, le manque de capacités institutionnelles et humaines, ainsi que de compétences techniques, sont quelques-uns des problèmes rencontrés par l'Égypte pour mettre en œuvre les recommandations de politique concernées.
  - L'Algérie déploie des efforts pour renforcer le capital humain dans le secteur de la finance Islamique en renforçant les programmes / projets d'éducation et de sensibilisation financières.

- L'Iran est disposé à fournir des séminaires, des programmes de formation, des ateliers et des programmes d'échange d'experts aux autres États membres demandeurs afin d'améliorer l'infrastructure de la finance Islamique dans la région de l'OCI.

- La Turquie a révisé le « Règlement sur les opérations de crédit des banques », le « Règlement sur les dépôts » et le « Réglementation en matière de provisions » afin d'améliorer son infrastructure financière Islamique et de diversifier ses instruments financiers. La Turquie a également pris des mesures pour améliorer son secteur takaful.

- La Malaisie a mis en place diverses politiques et directives en matière de réglementation pour les secteurs bancaire Islamique et takaful afin de renforcer son infrastructure de financement Islamique.

• Concernant les recommandations de politiques générale sur le rôle du sukuk dans les marchés de capitaux Islamiques,

- Le Nigéria envisage de mettre en place un cadre réglementaire propice à l'émission de sukuk.

- En Azerbaïdjan, la feuille de route sur les perspectives de l'économie nationale de la République d'Azerbaïdjan, y compris les instruments de sukuk, a été approuvée.

- L'Autorité de Régulation Financière Égyptienne et le Ministère des Finances sont en train de modifier la loi existante sur les « sociétés Sukuk » afin de délivrer un « sukuk souverain ».

- En Algérie, les émissions souveraines de Soukoun sont autorisées grâce à une disposition de la loi de finances de 2018.

- L'Iran a fourni un cadre juridique et réglementaire à l'émission de sukuk. La loi sur le développement de nouveaux instruments et institutions financières a constitué le fondement nécessaire à la création des placements collectifs et à l'exonération des exonérations fiscales des Fonds d'Investissement Collectifs.

- La Turquie travaille à l'amélioration du cadre réglementaire dans le cadre de l'initiative du Centre Financier d'Istanbul.

- Concernant les recommandations de politiques générale sur l'amélioration de la gestion du fonds Islamique,
  - L'Égypte et la Jordanie envisagent de se doter d'une stratégie, d'une feuille de route et d'une réglementation pour fournir un écosystème viable aux fonds Islamiques.
  - La Malaisie a lancé un plan directeur pour le fonds Islamique et la gestion de la richesse, ainsi que des directives pour soutenir l'écosystème des fonds Islamiques.

6.4. Autres Efforts Dans le cadre de la Coopération Financière du COMCEC

Forum des Échanges de l'OCI

Le Forum des bourses de valeurs des États membres de l'OCI, créé en 2005, vise à renforcer la coopération entre les bourses des États membres de l'OCI et des institutions compétentes et se concentre sur l'harmonisation des règles et réglementations régissant les opérations de marché. Le Forum a également développé quelques projets importants, y compris l'indice 50 de la Charia S&P OCI/COMCEC. La 13ème réunion du Forum a été organisée le 26 septembre 2019 en Turquie.

De plus, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, le Forum travaillait à l'établissement d'une plateforme/bourse d'or pour Les États membres de l'OCI. Le secrétariat du Forum devrait faire rapport sur les progrès accomplis à la 35ème Session du COMCEC. Des détails concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.oicexchanges.org)

Forum Des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC

Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, a été fondé en 2011 afin de développer un mécanisme régulier de coopération pour les organes régulateurs des marchés de capitaux des États Membres. Le Forum entreprend ses travaux dans le cadre de quatre groupes de travail, à savoir « Renforcement des capacités », « Développement du marché », « Finance Islamique » et « Alphabétisation financière ». Les groupes de travail ont produit rapports sur diverses questions, notamment la finance Islamique, l'amélioration de la littératie financière sur les marchés des valeurs mobilières, les systèmes de divulgation

publique, etc. La 8ème réunion du Forum a été organisée le 26 septembre 2019 en Turquie.

Outre les efforts en cours pour renforcer la coopération entre les organismes de réglementation des marchés des capitaux des États membres, le Forum a également travaillé à la création de la « bourse immobilière du COMCEC » à la lumière des résolutions pertinentes du COMCEC.

Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.comceccmr.org)

Forum OCI-COMCEC des Banques Centrales

Conformément à la décision de la 16ème réunion des banques centrales et des autorités monétaires et à la résolution pertinente du COMCEC, la Centrale a commencé à poursuivre ses activités sous le nom de « Forum des banques centrales OCI-COMCEC ». La Banque centrale de Turquie assure le Secrétariat du Forum. La 1ère réunion du Forum s'est tenue les 22 et 24 septembre 2019 en Turquie. Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (http://www.comceccentralbanks.org

7. Coopération du Secteur Privé

Le secteur privé est un moteur important de la croissance économique et du développement durable. C'est la principale source de revenus, d'emplois et d'élimination de la pauvreté. Comme les États membres de l'OCI ont un large éventail de niveaux de développement, certains États membres ont un secteur privé dynamique et résilient, tandis que d'autres ne tirent pas pleinement parti des opportunités générées par le secteur privé. Par conséquent, il est primordial que le développement du secteur privé dans les États membres permette leur intégration dans les efforts de développement.

Considérant l'importance du secteur privé pour les économies des États membres, le CIDC et l'CICIA organisent d'importants événements, foires et expositions afin de renforcer la coopération du secteur privé dans le cadre de l'OCI. Ces activités sont examinées lors des réunions annuelles du COMCEC.

Réunions du Secteur Privé / Forum des Femmes d'Affaires

La forte implication du secteur privé dans le COMCEC et d'autres instances pertinentes dans le cadre de l'OCI est essentielle pour renforcer le commerce et les

investissements intra-OCI. À cet égard, Les Réunions du Secteur Privé, organisées par la Chambre Islamique de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CICIA), servent de plate-forme au secteur privé des 57 États membres de l'OCI pour communiquer entre eux, explorer de nouveaux marchés et en apprendre davantage sur les meilleurs les pratiques. À ce jour, 16 réunions du secteur privé ont eu lieu. Outre les réunions du secteur privé, l'CICIA organise également des forums de femmes chefs d'entreprise.

Préparatifs pour l'Opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI

En outre, lors du 13ème Sommet Islamique tenu les 10-15 avril 2016 à İstanbul, en Turquie, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a proposé de mettre en place un Centre d'Arbitrage à İstanbul au profit des États membres. Sur cette proposition, le COMCEC a pris les mesures nécessaires pour entamer les préparatifs en vue de la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul.

À cet égard, deux réunions du groupe de travail ont eu lieu en 2018 et le projet de statut du Centre a été préparé. En conséquence, la 35ème réunion de l'Assemblée Générale de la CICIA a approuvé le Statut du Centre. CICIA et TOBB entreprennent les préparatifs nécessaires pour rendre le centre opérationnel bientôt.

CHAPITRE II : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC

Le COMCEC a pour objectif de produire et de diffuser des connaissances, de partager des expériences et des meilleures pratiques ; de développer une compréhension commune et de rapprocher les politiques dans les domaines de coopération afin de trouver des solutions aux défis confrontés par les Pays Membres. A cette fin, le groupe de travail du COMCEC a été conçu comme un instrument permettant de réaliser cette mission du COMCEC. A cet égard, des rapports de recherche sont préparés pour chaque réunion du groupe de travail afin de servir de base aux discussions tenues lors des Réunions.

Chaque rapport d'étude se concentre sur un thème spécifique des Groupes de Travail et il est préparé par des sociétés de conseil au niveau mondial, des organisations internationales qui ont de l'expérience sur un thème spécifique ou des académiciens des universités de hauts rangs à travers le monde. Le Bureau de Coordination du COMCEC prépare les rapports en coopération étroite avec les conseillers afin d'assurer des études de recherche de haute qualité. Les études commencent avec un cadre conceptuel et un aperçu du thème spécifique dans le monde et dans les pays membres, suivi d'une analyse approfondie de quelques pays membres basée sur des visites de terrain, des enquêtes et des entrevues. À la fin de chaque rapport, certaines recommandations de politique générale sont données aux Pays Membres aussi bien qu'aux efforts de coopération internationale sous l'égide du COMCEC.

Lors de la préparation de chaque rapport de recherche, la participation active des États membres est d'une importance vitale. A cet égard, les thèmes de recherche sont identifiés avec les États membres lors des réunions annuelles de coordination des points focaux du COMCEC. A la lumière des points de vue des points focaux du COMCEC, les thèmes de chaque groupe de travail ainsi que le rapport de recherche sont déterminés pour les trois prochaines années. En outre, lors de la préparation des rapports de recherche, des enquêtes sont transmises aux points focaux afin d'enrichir les données empiriques présentées dans les rapports et de garantir leur solidité analytique. Les observations des États membres sont également enrichies par la réception de leurs points de vue / commentaires sur les projets d'études de cas (s'ils font l'objet d'une analyse de cas) et d'un projet de rapport avant leur finalisation. En outre, les observations formulées lors des Réunions du Groupe de Travail, où chaque rapport de recherche est présenté, sont utiles aux États

membres et aux organisations internationales compétentes pour l'amélioration des rapports de recherche. Les versions finales des rapports de recherche sont publiées sur le site Web du livre électronique du COMCEC (ebook.comcec.org).

De plus, des perspectives sectorielles sont préparées annuellement pour chaque domaine de coopération. Ces documents sont préparés par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue d'explorer les tendances mondiales et la situation actuelle dans les Pays Membres de l'OCI dans le domaine respectif et enrichir les débats durant les Réunions des Groupes de Travail en fournissant des données récentes.

Par ailleurs, après chaque Réunion d'un GT, des documents de compte rendu sont préparés afin de refléter les discussions, y compris les résumés des présentations faites au cours des Réunions.

Depuis la 34ème session du COMCEC, 12 rapports de recherche sur les thèmes des groupes de travail et 6 rapports de prospective sectoriels ainsi que 6 documents de procédures ont été préparés à la fin du mois d'octobre 2019. Toutes ces publications sont consultables sur le site Web du COMCEC, accessibles sous forme de livre électronique sur le site Web de livres électroniques du COMCEC : http://ebook.comcec.org/

CHAPITRE III: LE SYSTEME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC A ETE LANCE

Le Bureau de Coordination du COMCEC a lancé le système de suivi des politiques du COMCEC lors de la 7ème Réunion Annuelle de Coordination des Points Pocaux des Groupes de Travail du COMCEC tenue les 15-17 juillet 2019 pour le suivi effectif de la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC.

Le COMCEC offre aux pays membres la possibilité de développer une compréhension commune et des politiques de rapprochement entre eux dans un contexte multilatéral. Il permet aux pays membres de passer d'objectifs communs à des actions concrètes.

Les experts des pays membres discutent des recommandations politiques sur le thème de chaque réunion de Groupe de Travail sur la base de recherches approfondies, ainsi que des réponses des pays membres aux questions politiques communiquées aux correspondants avant chaque réunion du groupe de travail. Grâce aux discussions politiques de grande qualité, pertinentes et fondées sur des preuves effectuées au sein des groupes de travail, les experts des pays membres et les décideurs seraient en mesure de prendre des décisions plus éclairées, tant au niveau national que de l'OCI. Par conséquent, les discussions politiques fournissent des contributions significatives au niveau ministériel des Sessions du COMCEC, et finissent par devenir des recommandations politiques dans leurs domaines respectifs.

Les recommandations politiques formulées par les groupes de travail sont ensuite soumises à la Session Ministérielle pour examen. Après les discussions, les recommandations politiques sont adoptées par la Session Ministérielle au titre de chaque point de l'ordre du jour dans le cadre des résolutions ministérielles. Les recommandations politiques adoptées sont publiées sur le site Web du COMCEC à l'intention des ministères et institutions concernés des pays membres. (http://www.comcec.org/en/comcec/comcec-policy-recommendations).

Le Système de Suivi des Politiques du COMCEC (SSP) est une plate-forme électronique qui vise à faciliter le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations politiques. Par ailleurs, il permet d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des recommandations politiques au moyen des données et informations nécessaires.

Les points focaux du groupe de travail du COMCEC, qui sont déterminés par les pays membres de chaque secteur des autorités compétentes (ministère du Commerce, du Tourisme, etc.), ont un rôle crucial à jouer dans la collecte des informations nécessaires

sur la mise en œuvre des recommandations en matière de politique ministérielle dans leur pays respectif et les soumettre par l'intermédiaire du SSP. À cet égard, les points focaux du COMCEC devraient fournir des données et des informations actualisées, précises et fiables sur les performances des pays concernés par le biais du SSP. Le système est accessible via la page Web du COMCEC (http://pfs.comcec.org). La directive d'utilisation du SSP est également disponible dans le système.

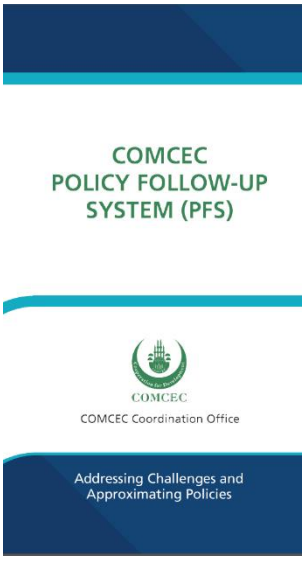

De plus, la coordination nationale revêt une grande importance pour le suivi actif de la mise en œuvre des recommandations politiques et de l'utilisation efficace du SSP. À cet égard, une coordination nationale efficace entre les ministères et les institutions concernés des pays membres est nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations politiques et leur suivi efficace. Compte tenu de l'importance de cette question, certains pays membres, tels que la Gambie, le Nigéria, l'Indonésie et la Turquie, ont déjà mis en place des comités / organes de coordination de haut niveau dans leurs pays respectifs dans le cadre des efforts de coordination nationaux.

CHAPITRE IV: FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC EN TANT QU'INSTRUMENT D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DU COMCEC

Le Financement de Projet du COMCEC, l'un des deux principaux instruments de la stratégie du COMCEC, vise à mobiliser les capacités et l'expertise des États membres et des institutions de l'OCI pour atteindre les buts et objectifs de la stratégie. Le Financement de Projet du COMCEC facilite la réalisation des recommandations de politique générale du COMCEC car chaque projet financé devrait être associé à l'une des recommandations de politique générale adoptées par les sessions ministérielles du COMCEC.

Cet instrument permet aux États membres et aux institutions de l'OCI de s'engager dans des efforts de coopération afin de surmonter les défis communs. Il offre aux États membres la possibilité de proposer des projets multilatéraux pour concrétiser les Recommandation en matière de Politique Ministérielle.

Le Financement de Projet du COMCEC est un outil précieux pour aider les États membres dans l'élaboration de leurs politiques. Il met en pratique recommandations de politique générale du COMCEC tout en améliorant les capacités institutionnelles et humaines des États membres. Chaque projet financé est mis en œuvre en coopération avec la participation d'au moins trois États Membres de l'OCI. Ce faisant, il permet non seulement de partager des connaissances et des expériences sur un thème spécifique, mais améliore également la capacité des États membres à travailler ensemble pour résoudre les problèmes communs par la mise en œuvre de projets multilatéraux.

Les propositions de projet peuvent être soumises par les ministères compétents des États membres, qui sont enregistrés auprès des groupes de travail concernés. Les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique sont également éligibles pour soumettre des propositions.

En 2018, cinquième année de mise en œuvre du financement du projet COMCEC, dix-sept projets ont été financés par le COMCEC (Tableau 1).

Tableau 1 : Projets Financés en 2018

	Propriétaires du Projet	Partenaires du Projet	Domaine de Coopération	Titre du Projet
1	**Turquie**	Maroc, Tunisie	Agriculture	Améliorer les Services de Vulgarisation de l'Irrigation Agricole
2	**Indonésie**	Malaisie, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Égypte, Pakistan, Jordanie	Agriculture	Mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés Agricoles pour les Horticulteurs
3	**Gambie**	Sénégal, Cameroun Maroc	Allègement de la Pauvreté	Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les pays de l'OCI Sélectionnés
4	**Indonésie**	Pakistan, Azerbaïdjan, Bangladesh	Allègement de la Pauvreté	Amélioration du Système de Guichet Unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les pays de l'OCI
5	**Burkina Faso**	Niger, Côte d'Ivoire	Tourisme	Renforcer la Résilience du Secteur du Tourisme face aux Crises par la Communication
6	**Mozambique**	Soudan, Malaisie, Gambie, Ouganda	Tourisme	Tourisme Communautaire par la Promotion des sites du Patrimoine pour la Réduction de la Pauvreté
7	**Mali**	Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal	Tourisme	Formation sur la Communication de Crise dans le Tourisme pour Certains États Membres de l'OCI
8	**SESRIC**	13 États Membres	Tourisme	Amélioration de l'écosystème du tourisme Islamique dans les États membres de l'OCI : Destination et Développement de l'industrie
9	**Soudan**	Jordanie, Maroc, Turquie, Uganda	Commerce	Renforcement de la Capacité Institutionnelle pour les Systèmes de Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI
10	**Maroc**	Cameroun et Tunisie	Commerce	L'Étude de Faisabilité sur l'Interopérabilité de Systèmes de Guichet Unique Sélectionnés dans les États Membres de l'OCI
11	**Nigéria**	Maroc, Indonésie	Commerce	Stimuler le Commerce Intra-OCI en Améliorant les Mesures de Facilitation des Échanges dans les États Membres de l'OCI
12	**SMIIC**	21 États Membres	Commerce	Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI / SMIIC
13	**Gambie**	Sénégal, Nigéria	Transport et Communications	Analyse des Systèmes de Gestion de la Base de Données Routières dans les États de l'OCI sélectionnés

	Propriétaires du Projet	Partenaires du Projet	Domaine de Coopération	Titre du Projet
14	**Iran**	Azerbaïdjan, Turquie	Transport et Communications	Étude de Faisabilité du Corridor de Transport Iran-Caucase
15	**Jordanie**	Irak, Turquie	Transport et Communications	Étude de Faisabilité pour la Reconstruction de l'Ancienne Ligne de Chemin de fer Ottomane du Hejaz
16	**Nigéria**	Gambie, Togo	Coopération Financière	Formation et Directives sur l'Émission de SUKUK
17	**Turquie**	18 États Membres	Coopération Financière	Amélioration de la Protection du Consommateur Financier dans les États de l'OCI

La source : Bureau de coordination du COMCEC

Tenant compte à la fois des propriétaires de projet et de leurs partenaires, 34 États Membres ont bénéficié du financement du projet COMCEC en 2018. À cet égard, trois rapports analytiques ont été rédigés, ainsi que treize programmes de formation et huit ateliers. Ces activités ont été rendues possibles par les retours d'information, les données et les informations recueillies au cours de huit visites d'étude menées par les propriétaires de projets et leurs partenaires (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition de l'Activité des Projets 2018

	Propriétaires du Projet	Domaine de Coopération	Entraînement	Atelier	Rapport Analytique	Visite d'Étude
1	**Turquie**	Agriculture	1	1		1
2	**Indonésie**	Agriculture	1	1		1
3	**La Gambie**	Allègement de la Pauvreté	1			
4	**Indonésie**	Allègement de la Pauvreté	3	1		
5	**Burkina Faso**	Tourisme	1			
6	**Mozambique**	Tourisme	1	1		
7	**Mali**	Tourisme	1			
8	**SESRIC**	Tourisme	1			1
9	**Soudan**	Commerce	1			1
10	**Maroc**	Commerce			1	3

11	**Nigéria**	Commerce		1		1
12	**SMIIC**	Commerce	1			
13	**La Gambie**	Transport et Communications		1		
14	**Iran**	Transport et Communications			1	
15	**Jordanie**	Transport et Communications			1	
16	**Nigéria**	Coopération Financière	1	1		
17	**Turquie**	Coopération Financière		1		
Total			13	8	3	8

La source : Bureau de coordination du COMCEC

En 2019, 22 projets ont été achevés dans le cadre du financement de projets du COMCEC. Ces projets ont répondu aux défis de développement communs à 35 États membres (Tableau 3).

Tableau 3 : Projets Financés en 2019

	Propriétaires du Projet	Partenaires du Projet	Domaine de Coopération	Titre du Projet
1	**Malaisie**	Turquie, Indonésie, Bangladesh	Agriculture	Renforcement des capacités en matière d'entreposage et de gestion du stockage
2	**Turquie**	Indonésie, Palestine, Maroc, Qatar, Tunisie	Agriculture	Réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans les Pays de l'OCI
3	**Turquie**	Indonésie, Tunisie, Iran, Gambie	Allègement de la Pauvreté	Élaboration de lignes directrices sur les systèmes de protection sociales pour les pays de l'OCI
4	**Afghanistan**	Iran, Turquie et Palestine	Allègement de la Pauvreté	Améliorer la qualité de l'éducation grâce aux technologies de l'information et de la communication dans les Pays de l'OCI
5	**Nigéria**	Turquie, La Gambie	Allègement de la Pauvreté	Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation à la base dans les Pays de l'OCI
6	**Suriname**	Turquie, Guyane	Allègement de la Pauvreté	Accroître la capacité des centres d'enseignement professionnel pour les invalides dans les pays de l'OCI sélectionnés

	Propriétaires du Projet	Partenaires du Projet	Domaine de Coopération	Titre du Projet
7	**SESRIC**	Azerbaïdjan, Bénin, Gambie, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Malaisie, Maroc, Pakistan, Palestine, Arabie Saoudite, Sénégal, Soudan, Tunisie, Turquie	Allègement de la Pauvreté	Développement des compétences numériques dans les Pays de l'OCI
8	**Mali**	Burkina Faso, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger	Tourisme	Renforcement des capacités des organisations de gestion de destinations des Pays Membres de l'OCI
9	**Mozambique**	Malaisie, Soudan, Ouganda, Nigéria	Tourisme	Amélioration des capacités humaines sur le tourisme favorable aux musulmans pour la réglementation des
10	**La Gambie**	Sénégal, Nigéria	Tourisme	Formation des fournisseurs d'hébergement dans les Pays Membres de l'OCI sur les normes de tourisme et la
11	**Azerbaïdjan**	Cameroun, Iran	Tourisme	Organisation de Gestion de Destination : Cadre Conceptuel pour l'Azerbaïdjan, le Cameroun et l'Iran
12	**CIDC**	Suriname, Turquie, Malaisie	Tourisme	Développer un tourisme favorable aux musulmans en Guyane et au Suriname
13	**Liban**	Turquie, Jordanie	Commerce	Soutenir les coopératives pour améliorer leur accès aux marchés de l'OCI
14	**Indonésie**	Malaisie, Bangladesh, Turquie, Brunei	Commerce	Donner aux industries Halal les moyens de stimuler le commerce intra-OCI
15	**Palestine**	Irak, Indonésie	Commerce	Introduction de produits d'exportation palestiniens dans certains pays de l'OCI.
16	**SMIIC**	Turquie, Malaisie	Commerce	Augmenter la sensibilisation Halal du public dans les pays de l'OCI.
17	**La Gambie**	Sénégal, Nigéria, Turquie	Transport et Communications	Amélioration de la capacité humaine et institutionnelle pour le système de gestion de base de données intégré dans
18	**Jordanie**	Turquie, Egypte	Transport et Communications	Reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hedjaz - Phase 2
19	**Iran**	Turquie, Oman, Qatar, Pakistan	Transport et Communications	Augmentation du transport et des échanges maritimes dans le cadre du SPC-OCI
20	**Mozambique**	Gambie, Nigeria	Coopération Financière	Renforcement des capacités en finance islamique au Mozambique, en Gambie et au Nigéria
21	**Nigéria**	Malaisie, Gambie, Togo	Coopération Financière	Instruments de gestion des liquidités islamiques pour le développement durable des institutions financières islamiques

	Propriétaires du Projet	Partenaires du Projet	Domaine de Coopération	Titre du Projet
22	**Turquie**	Koweït, Malaisie, Gambie, Iran, Palestine, Azerbaïdjan, Arabie Saoudite, Tunisie, Djibouti, Gabon, Sénégal	Coopération Financière	Évaluation des marchés de bourses immobilières et de paysages réglementaires du COMCEC pour renforcer les marchés financiers

La source : Bureau de coordination du COMCEC

Pour l'année 2020, le COC a lancé un appel à propositions de projets pour la septième fois en septembre 2019. Après les évaluations préliminaires, le COC a annoncé la liste restreinte du 7ème appel à propositions de financement du projet COMCEC en Novembre. Une fois la dernière période de soumission terminée, la liste finale des projets retenus sera annoncée à la fin du mois de janvier 2020 sur le site Web du COMCEC.

CHAPITRE V : 35ème RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Le Comité de Suivi est l'un des organes du COMCEC chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets approuvés par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Le Comité prépare également le projet d'ordre du jour des Sessions du COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC se réunit chaque année en République de Turquie.

La 35ème réunion du Comité de Suivi du COMCEC s'est tenue les 24 et 25 avril 2019 à Ankara, en Turquie, avec la participation des membres actuels du Comité de suivi du COMCEC sous la présidence du Président du Budget de la Stratégie de la Présidence de la République de Turquie, HE Naci AĞBAL.

Le Comité a examiné les progrès de la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC et de ses mécanismes, à savoir les Groupes de Travail et le financement de projets du COMCEC. En outre, le Comité a développé les programmes, projets et activités inscrits à l'ordre du jour du COMCEC.

Le Comité a préparé un ensemble de recommandations à soumettre à la 35ème Session du COMCEC. En conséquence, le Comité s'est félicité, entre autres, du rapport d'avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC, soulignant en particulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et a félicité les États membres et les institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité a également demandé aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la stratégie.

Tous les rapports et documents soumis à la 35ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE VI : 34ème RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

Le Comité de Session, composé des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique, se réunit en marge de chaque Session Ministérielle et de Comité de Suivi du COMCEC pour examiner et coordonner les activités et les programmes des institutions de l'OCI concernées. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions de l'OCI concernées, à savoir l'CICIA, le CIDC, le Groupe de la BID, le SESRIC, le SMIIC et l'OISA, assistent aux réunions du comité de session.

À cet égard, en marge de la 35ème réunion du Comité de suivi du COMCEC, la 34ème Réunion du Comité de Session s'est tenue le 25 avril 2019. Au cours de la réunion, les Institutions de l'OCI ont discuté de leurs activités prévues en harmonie avec la stratégie du COMCEC et les recommandations de politique générale du COMCEC. En outre, les contributions des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC et les rôles des institutions de l'OCI dans la mise en œuvre de la section de la coopération économique de l'OCI-2025 ont également été discutées lors de la 34e Réunion du Comité de Session.

En outre, le SESRIC a informé le Comité de la préparation du rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des objectifs de développement durable prioritaires définis par les États membres, à soumettre aux 35ème Sessions Ministérielles du COMCEC.

Au cours de la Réunion, le Comité a également discuté des préparatifs du nouveau programme intitulé « Centre de Renseignement sur l'entreprise de l'OCI », mis en place par ICIEC et SESRIC. Prenant note avec satisfaction du rapport, le Comité a demandé à l'ICIEC de l'améliorer en procédant à une analyse comparative, à une analyse SWOT et aux attentes des parties prenantes et en élaborant un plan stratégique.

CHAPITRE VII : 7ème ASSEMBLEE ANNUELLE DES POINTS FOCAUX DU COMCEC

Depuis le lancement de la stratégie du COMCEC en 2013, le CCO a organisé des réunions annuelles de points focaux dans le but de fournir une plate-forme régulière d'interaction et de consultation entre le secrétariat du COMCEC et les États membres dans le but d'améliorer le travail général du COMCEC. , ainsi que la mise en œuvre des deux instruments de la stratégie du COMCEC: Groupes de Travail et Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC. Ces réunions offrent aux États membres l'occasion de partager leurs retours et leurs observations sur la mise en œuvre de ces instruments. Grâce à ces réunions interactives, la communication et la collaboration entre le COC et les États membres sont améliorées, ce qui permet une meilleure réalisation des buts et objectifs de la stratégie. Ces réunions ont été des rencontres importantes qui démontrent le caractère du COMCEC en tant qu'une organisation gérée pas ses membres.

A cet égard, la 7ème Réunion Annuelle des Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC s'est tenue du 15 au 17 juillet 2019 à Istanbul. Les points focaux des groupes de travail du COMCEC et les points focaux nationaux du COMCEC de 40 États membres ont participé à la réunion et ont informé leurs points focaux des Groupes de Travail du COMCEC.

Au cours de la réunion, les participants ont été informés des principales réalisations du COMCEC et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC au cours de la période 2013-2019. A cet égard, le COC a présenté les travaux menés dans le cadre des GT, notamment l'enregistrement et le statut de participation des États membres aux GT, ainsi que les efforts de recherche tels que les rapports de recherche, les visites de terrain et les enquêtes, etc. Le COC a également informé les participants des progrès réalisés dans la mise en œuvre du financement du projet COMCEC (CPF) en tant qu'instrument d'appui à la politique pour la réalisation des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC.

De plus, au cours de la réunion, une table ronde a été organisée sur le thème « Assurer une coordination efficace des travaux du COMCEC au niveau national ». Au cours des tables rondes, des représentants des États membres ont partagé les expériences de leurs pays en matière de coordination des travaux liés au COMCEC au niveau national. Les participants ont souligné que la diversification et l'augmentation des activités du COMCEC, l'implication d'un large éventail de

parties prenantes et le caractère multisectoriel des activités nécessitaient une coordination nationale efficace. Il a été souligné que des comités de coordination nationaux ainsi que des réunions au niveau technique peuvent être établis dans chaque pays membre afin de faciliter la coordination générale et l'efficacité de la prise de décision pour les questions liées au COMCEC au niveau national.

En outre, lors de la réunion, les questions liées à la mise en œuvre des Recommandation en matière de Politique Ministérielle du COMCEC et à leur suivi efficace ont également été discutées. Le COC a informé les participants du Système de Suivi des Politiques du COMCEC, qui a récemment été mis en place en tant que plate-forme électronique pour faciliter le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations de politique générale dans les États membres.

De plus, les participants ont discuté et échangé leurs points de vue sur les thèmes des GT pour 2020-2022 pour chaque domaine de coopération. En conséquence, les points focaux ont identifié les thèmes du groupe de travail pour 2020-2022.

En marge de la réunion, le Bureau de Coordination du COMCEC a organisé un programme de formation sur le Financement du Projet COMCEC. Lors de la formation, les points focaux des groupes de travail du COMCEC ont eu l'occasion de faire un exercice sur la préparation du projet.

CHAPITRE VIII : PREPARATIFS DE LA SESSION D'ECHANGE DE VUES

Des sessions d'échanges de vues ont lieu régulièrement lors des Sessions Ministérielles du COMCEC. Les ministres des États membres de l'OCI ont l'occasion de discuter de leurs expériences nationales ainsi que des moyens de renforcer la coopération entre les États membres sur un thème spécifique, défini lors de la précédente Session Ministérielle du COMCEC.

A cet égard, la 34ème Session du COMCEC a défini le thème de l'échange de vues ministériel de la 35ème Session du COMCEC en tant que « Promotion de Systèmes Alimentaires Durables dans les pays Islamiques » et a demandé au groupe de travail sur l'agriculture du COMCEC, en coopération avec les institutions compétentes de l'OCI, formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et en faire rapport à la 35ème Session du COMCEC. À cet égard, la 13e Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture (AWG) du COMCEC, tenue les 9 et 10 octobre 2019 à Ankara, a servi de réunion préparatoire à la session.

En conséquence, lors de sa 13ème Réunion, le Groupe de Travail spécial a délibéré sur les préparatifs en vue de la session d'échange de vues et a formulé un ensemble de recommandations de politique générale, qui seront soumises à la 35ème Session du COMCEC. Les détails des recommandations de politique générale à soumettre à la 35ème session du COMCEC sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

De plus, lors de la séance d'échange de vues, M. Daniel J. GUSTAFSON, Directeur Général Adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), prononcera un discours liminaire.

CHAPITRE IX : EVENEMENTS SPECIAUX DE LA 35ème SESSION DU COMCEC

En marge de la 35ème Session du COMCEC, plusieurs panels de haut niveau seront organisés sur différents aspects de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables, thème de la session ministérielle d'échanges de vues. À cet égard, afin de sensibiliser aux systèmes alimentaires durables et de discuter des moyens de relever les défis auxquels sont confrontés les États membres, six sessions Session spéciale sur les systèmes alimentaires durables seront organisées en marge de la 35ème Session du COMCEC. Ces sessions Session spéciale auront lieu le 28 novembre 2019 sur les thèmes suivants :

- Systèmes Alimentaires Durables dans le monde Islamique : Dynamique en Cours et Contraintes
- Stratégies D'Adaptation visant à Minimiser les Effets Néfastes du Changement Climatique sur les Systèmes Alimentaires Durables dans le Monde Islamique
- Renforcement de la Gouvernance de la Sécurité Alimentaire dans le Monde Islamique
- Alimentation et Agriculture en Temps de Crise : Intervention d'Urgence des ONG
- Financement innovant et opportunités d'investissement pour des systèmes alimentaires durables
- Discussion du Forum : Systèmes Alimentaires Durables

L'objectif principal de ces événements est de compléter les discussions de la session d'échange de vues avec différents aspects des parties prenantes concernées par les systèmes alimentaires durables. Parmi les intervenants des panels figureront des personnalités des États membres, des représentants d'institutions internationales et de l'OCI, des organisations de la société civile et du secteur privé, des groupes de réflexion et des milieux universitaires. Toutes les délégations des États membres de l'OCI participant à la 35ème Session ministérielle du COMCEC, ainsi que des représentants de la société civile, des médias, du monde universitaire et du secteur privé sont attendus à ces événements.

De plus, étant donné l'importance de l'arbitrage pour renforcer le commerce et les investissements dans la région de l'OCI et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'un des projets phares du COMCEC, à savoir le Centre d'arbitrage de

l'OCI, un groupe de haut niveau sur le rôle de l'arbitrage dans le renforcement Le commerce et les investissements dans le monde Islamique auront lieu le 28 Novembre 2019, en marge de la 35ème Session du COMCEC.

En outre, l'événement parallèle intitulé « Financement de projets du COMCEC : Expériences des propriétaires de projets »se déroulera également le 26 novembre 2019, en marge de la 35ème session du COMCEC.

L'exposition sur le Financement des Projets du COMCEC se tiendra entre les 25 et 28 novembre 2019 afin de présenter des projets réussis financés par le COMCEC.

Plus d'informations sur ces événements sont disponibles sur le site web du COMCEC, http://www.comcec.org

COMCEC

www.comcec.org